

Ville d'ANTONY

Conseil municipal du 9 février 2012

La séance est ouverte à 19h20 sous la présidence de M. Sénant, Maire de la ville d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par M. Cyril Adda-Halimi

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme BUGAT à M. COLIN

Mme AGUILAR à M. ADDA-HALIMI

M. SIMON à M. MOHAMMEDI

M. le Maire : Chers collègues, je dois vous annoncer le décès de deux anciens conseillers municipaux depuis le début de l'année : André Masselin et Jean Bonnin.

André Masselin est décédé le 1^{er} janvier à l'âge de 77 ans. Elu en 1989, il a rempli deux mandats, jusqu'en 2001. Ancien ingénieur des travaux publics, spécialiste des lignes à haute tension, il avait travaillé à l'électrification des lignes ferroviaires et du tunnel sous la Manche. Il s'est intéressé tout particulièrement aux questions de transports, et notamment à la mise en œuvre du réseau Paladin, et participa activement aux travaux de la Commission d'appels d'offres.

André Masselin était un homme de dialogue, qui entretenait de bonnes relations avec l'ensemble de ses collègues, y compris avec ceux qui ne partageaient pas ses convictions.

Jean Bonnin, décédé le 28 janvier, avait 93 ans. Cadre des PTT à la retraite, bien connu au centre ville où son épouse tenait un commerce, il était entré au conseil municipal en octobre 1983. Délégué aux Anciens

Combattants, il remplit sa mission pendant les 6 ans de son mandat, jusqu'en 1989, travaillant en confiance avec Robert Van de Mert, Président du Comité d'Entente, qui nous a quittés lui aussi il y a quelques mois. Avec lui, il a contribué à donner aux cérémonies commémoratives la qualité qu'elles ont su conserver encore aujourd'hui.

Je remercie André Masselin et Jean Bonnin de leur engagement au service de notre ville.

- **Adoption du compte rendu de la réunion du 8 décembre 2011.**

Mme CHARRIER : Page 73, il y a une rectification qui n'a pas été faite : « contrairement à ce que d'autres laissent entendre... »

M. FEUILLADE : Lors du dernier conseil, nous avons été assez critiques sur les comptes rendus des conseils municipaux, et cette fois-ci c'était bien mieux rédigé, peut-être que la sonorisation a beaucoup aidé, en tous cas on vous remercie d'avoir pris en compte nos observations bien mieux que les fois précédentes.

- **Décisions prises pendant l'intersession**

Mme COLMEZ : Décision n° 6, « adoption de l'avenant n° 1 au marché à bons de commande de travaux de désamiantage dans divers bâtiments de la ville d'Antony... » D'abord, quels sont les bâtiments concernés par ces travaux de désamiantage, et est-ce qu'il y a eu un diagnostic comme il avait dû y en avoir un en 2007 sur les différents bâtiments administratifs ?

M. le Maire : C'est un marché à bons de commande qui concerne tous les travaux de désamiantage à faire pendant l'année. Cet avenant n° 1 a pour objet la démolition du cinéma Le Sélect.

Mme COLMEZ : Il n'est pas construit, on ne peut pas le démolir !

M. le Maire : L'ancien cinéma fait l'objet d'un désamiantage pour 80 000 €. Il s'agit d'une amiante friable alors qu'il avait été prévu dans le marché une amiante non friable : Il a donc fallu modifier le marché pour introduire la possibilité du désamiantage de l'amiante friable.

Mme COLMEZ : Vous nous parlez du désamiantage, où en est-on de la démolition du Sélect aujourd'hui ?

M. le Maire : Elle va commencer après le désamiantage, le 1^{er} mars prochain ; les palissades vont être posées rapidement, mais la démolition ne commencera que lorsque le désamiantage sera terminé, il est en cours actuellement.

M. FEUILLADE : Est-ce que le désamiantage fait prendre du retard à la démolition ?

M. le Maire : Non, le désamiantage avait été retiré du marché de base pour pouvoir se faire auparavant. Il se fait sur la base du marché concerné par la décision n°6.

M. RIVET : Vous dites que tous les bâtiments publics ont fait l'objet d'un diagnostic amiante en 2007, en particulier le théâtre j'imagine. Quel était le résultat du diagnostic, et s'il était positif, pourquoi a-t-on attendu trois ans pour le fermer ?

M. le Maire : Le diagnostic amiante avait été fait de manière sommaire comme tous les diagnostics faits en 2007. Il avait décelé quelques traces d'amiante, mais pas assez, et donc la conclusion a été que l'on pouvait continuer l'activité dans le théâtre sans problème. Il n'avait pas alerté les services techniques sur le fait qu'il y aurait un désamiantage très coûteux à réaliser avant travaux. Le diagnostic était erroné, il n'avait pas vu qu'il y avait autant d'amiante au théâtre. Toutefois, les examens auxquels il a été procédé cet été ont montré qu'il n'y avait pas d'amiante dans l'air, ni sur le sol, ni sur les sièges du théâtre, donc pas de risques pour les spectateurs et les artistes. Mais à

partir du moment où l'on a vu qu'il y avait de l'amiante, on ne pouvait pas faire autre chose qu'arrêter immédiatement le fonctionnement du théâtre.

Mme COLMEZ : Décisions n° 18 et 20, on aboutit à un supplément de 54 000 € sur le bâtiment 11 boulevard Pierre Brossolette, si l'on prend les deux décisions et qu'on les ajoute, qu'est-ce qui justifie ces augmentations ?

M. le Maire : Il y a eu énormément de petites augmentations sur ce projet du Pôle Jeunesse, avec des problèmes multiples et variés, on pourra vous donner les détails. Le prix total est de 1,1 M€ HT, j'arrondis, c'est-à-dire, 1,3 M€ TTC. C'est le prix que j'annoncerai samedi lors de l'inauguration.

M. RIVET : Décision 10 : « convention de mise à disposition gratuite du pavillon 3 rue de Tignes au profit de l'Association Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour la prise en charge par la ville de travaux de chauffage », première question : l'IEPC est une association qui forme des personnes aux métiers du service à la personne, financée par le Conseil général en partie, est-ce que ces travaux relèvent de l'entretien du propriétaire ou de l'entretien du locataire ? Et si cela relève de l'entretien du locataire, pourquoi est-ce la ville qui doit payer ?

Mme DEVEDJIAN : L'IEPC est une association qui fait un chantier d'insertion d'aide à la personne au Noyer Doré dans le cadre de la formation des femmes et nous avons acquis un pavillon au 3 rue de Tignes il y a plusieurs années, qui a été mis à disposition de cette association qui a engagé elle-même des travaux, des travaux de chauffage et d'isolation qui étaient nécessaires pour recevoir les personnes qu'elle formait, et si la ville prenait les travaux à son compte, on en avait pour deux ans et demi avant de pouvoir faire remarquer cette

association ; donc l'association a pris les travaux à son compte et la ville lui a remboursé sur facture.

M. RIVET : C'est donc l'entretien du propriétaire ? La mairie est propriétaire, c'est une mise à disposition des locaux, et ils sont locataires par convention ?

Mme DEVEDJIAN : Oui. Le locataire a fait les travaux de chauffage lui-même et on lui rembourse.

M. RIVET : Quels sont les résultats de cette association ? Puisqu'on a mis à disposition le bâtiment, est-ce qu'il serait possible d'avoir ultérieurement un bilan de ce qu'ils font ? J'ai essayé de les avoir au téléphone mais sans succès.

Mme DEVEDJIAN : Tout à fait, je vous l'enverrai par mail la semaine prochaine, nous avons régulièrement des comités de pilotage et des comités de suivi, vous aurez les bilans de ces stagiaires.

M. le Maire : Sur 9 stagiaires, 7 ont trouvé du travail à ce jour, c'est une belle performance.

M. RIVET : Les métiers de service à la personne sont très demandés.

M. le Maire : C'est pour cette raison que l'on fait des formations.

M. RIVET : Oui, c'est bien qu'il y ait cela, ce serait mieux encore qu'il y en ait d'autres.

Mme DEVEDJIAN : C'est une formation tout à fait particulière, c'est ce qu'on appelle un chantier d'insertion, on prend des femmes qui n'ont jamais été en situation de travail, et il y a tout un parcours à suivre qui n'est pas une formation classique.

M. RIVET : Ma deuxième question porte sur le point 12 : « Adoption d'un avenant de transfert au contrat de maintenance du progiciel CHIMED de gestion de la médecine du travail des agents de la ville... », j'ai participé à une commission d'appel d'offres avant les vacances,

l'année dernière, qui avait pour but de rechercher un médecin du travail ; je n'ai pas eu de nouvelles depuis. La commission d'appel d'offres avait repoussé l'offre à 70 000 €, de mémoire, il n'y en avait pas d'autres, où en est-on aujourd'hui ? Est-ce qu'on a relancé un appel ? Et comment fait le personnel municipal pour bénéficier des services de prévention et d'hygiène ?

M. le Maire : Nous n'avons toujours pas trouvé de médecin du travail, donc il n'y a pas de suivi au quotidien ; lors de l'embauche il y a des procédures qui se font mais avec un autre médecin, un médecin libéral.

M. RIVET : La loi stipule qu'ils ont des examens tous les deux ou trois ans ?

M. le Maire : Oui, mais la loi peut dire ce qu'elle veut, on ne trouve plus de médecins du travail.

M. RIVET : C'est parce qu'on ne les paye pas.

M. le Maire : La loi est une chose mais la réalité en est une autre.

M. RIVET : On ne les paye pas assez dans les collectivités locales par rapport à ce qu'ils doivent faire. A l'issue de la commission d'appel d'offres, je me sentais un peu responsable et je suis allé voir ce qui se pratiquait par ailleurs, bien souvent les collectivités locales n'offrent pas assez et donc ne peuvent pas recruter. Je trouve qu'on pourrait faire un effort pour appliquer la loi vis-à-vis du personnel municipal ; la proposition était à 70 000 €, on pourrait augmenter, ce n'est pas normal de ne pas le faire.

Mme COLMEZ : Décision 52, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est cette convention avec la SNCF pour le service d'accueil ?

M. le Maire : C'est une famille dont l'un des époux est à la SNCF et dont un enfant fréquente une crèche de la ville, le Multi-accueil Le Blé en

Herbe. La SNCF se substitue à la famille pour payer la prestation. Il se passe la même chose avec les hôpitaux.

Mme CHARRIER : Décision 19, des associations sont sollicitées pour des voyages, et plusieurs lots sont donnés à l'association Regards, l'association Regards comprend même tous les séjours linguistiques, j'aurais voulu savoir pourquoi cette association est la seule ?

M. ADDA-HALIMI : Chaque année il y a un appel d'offres qui est lancé, et l'association Regards, concernant les lots 4, 5 et 8, était la seule candidate ; et sur les lots 6 et 7, c'est celle qui a été retenue car elle présentait la meilleure offre selon nos critères. Globalement, elle propose des voyages plutôt à taille humaine, on n'est pas dans la logique d'agence de voyages avec elle, la ville travaille souvent avec elle et les Antoniens qui partent sont globalement satisfaits, aussi bien enfants que parents.

Mme CHARRIER : Une autre question pour la décision 25 : une convention a été signée avec un institut européen pour « le financement d'un appui technique à l'accompagnement éducatif à destination de la structure 1 2 3 Malins, pour un montant de 16 000 € », de quoi s'agit-il et en quoi consiste cet appui technique ?

Mme DEVEDJIAN : Mme Colmez m'avait déjà posé une question sur l'IERE, j'ai répondu la semaine d'après, vous avez eu la réponse par mail le 13 décembre mais je vais vous la lire: « Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la convention de formation avec l'IERE pour les partenaires du groupe Ressources, il s'agit d'aider les professionnels du quartier à intervenir auprès des familles, de leur donner des outils d'éducation sociale pour leur faire partager les exigences éducatives... »

Nous travaillons avec l'IERE très fréquemment ; je pourrai vous redonner le mail, je l'avais sorti parce que je voulais être sûre que je l'avais bien envoyé.

Mme COLMEZ : Je me souviens d'avoir posé la question mais je ne me souviens pas d'avoir reçu le mail.

Mme DEVEDJIAN : Je vous enverrai la convention.

M. FEUILLADE : Décisions 49 et 50 sur les occupations précaires, est-ce que ce sont des bâtiments qui ont été achetés par l'EPF ?

M. le Maire : Il s'agit d'un immeuble qui a été acheté par l'EPF il y a un an, dans lequel il y a 28 entreprises, des petites entreprises. Il faut signer avec chacune un bail précaire puisque ce sont des locaux qui sont susceptibles s'être démolis avant la fin du bail commercial.

M. FEUILLADE : Décision 51, on finance 29 000 € pour une mission d'accompagnement méthodologique, est-ce qu'on ne cotise pas déjà au centre de gestion de la Petite Couronne ? Cela ne fait pas doublon avec ce que paye la ville pour les centres de gestion ?

M. le Maire : Non, c'est une mission spécifique afin de soutenir les services de la Direction des Ressources Humaines de la ville pour mettre en œuvre la prime de fonction et de résultats. C'est assez compliqué. J'ai essayé moi-même de comprendre mais c'est très compliqué et nous avons besoin d'un soutien.

M. FEUILLADE : Décision 58, il s'agit d'un marché d'assurances avec DEXIA, cet organisme vous a paru être un courtier en assurances qui est sûr ?

M. le Maire : En fait c'est une filiale du groupe Dexia qui a un rôle de courtier en assurances, le contrat est passé en fait avec la CNP qui, elle, n'est pas en faillite.

Mme LE NEOUANNIC : Jusqu'à quand ?

Mme PEGANG : Concernant la 43, je voudrais comprendre ce que vous appelez « formalisation d'un accueil et d'un soutien de proximité pour les femmes victimes de violences sur le quartier du Noyer Doré » ?

Mme DEVEDJIAN : C'est l'association Nouvelles Dimensions qui travaille déjà avec un certain nombre de femmes sur le quartier du Noyer Doré pour les mobiliser et les intéresser à leur environnement extérieur, et dans ce cadre là on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de problèmes de violences intra-familiales, donc un groupe de travail s'est monté particulièrement sur cela, avec quelqu'un de formé pour cela dans l'accueil des femmes.

Mme PEGANG : Décision 45 : où se trouve le local pour ce club de karaté ?

M. le Maire : Dans l'espace Eric Tabarly. Le complexe que l'on vient d'inaugurer il y a deux mois. Il faut signer des conventions avec les clubs qui utilisent ces locaux et il y en a beaucoup.

Mme BUZELIN : Décision 64 : « loyer mensuel de 8482,50 € », je voudrais savoir quel est l'objet de la société Rand Frères.

M. le Maire : Elle est installée depuis 2004 ou 2005 dans le bâtiment Carglass. Elle vend des bijoux fantaisie; c'est un entrepôt de distribution, et c'est un bail précaire : Chaque année la ville renouvelle leur contrat jusqu'à présent mais on peut légitimement penser que dans deux ou trois ans l'immeuble sera démoli.

Mme BUZELIN : 8 400 € par mois, cela doit faire une surface importante.

M. le Maire : Oui, c'est important, c'est dans l'immeuble Carglass, dans une partie seulement de cet immeuble, mais assez importante.

- Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

(Pas de remarques)

M. le Maire : Vous avez dans le dossier la communication d'un arrêté préfectoral de l'Essonne qui autorise la société Antonelli

Domenico à Massy à utiliser une installation classée ; c'est juste une information, que la loi nous demande de faire.

Nous entrons dans l'ordre du jour et la parole est à Pierre Médan.

- **1 - Délégation donnée à M. le Maire pour les missions définies à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - Modificatif.**

(Rapporteur : M. Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Cela fait plusieurs années que l'on est sous ce régime et que constatons-nous ? Qu'on ne voit plus les études pour les aménagements de voirie, on ne voit plus les études pour les aménagements intérieurs dans nos écoles notamment, qui me paraissent être une compétence importante de notre collectivité, et donc nous souhaitons vous demander d'exclure les marchés d'études supérieurs à 10 000 € concernant l'aménagement urbain, la voirie, les travaux dans les écoles et dans les établissements publics recevant du public afin de les soumettre au conseil municipal.

Je reconnais que les marchés de charpente ou de désamiantage sont des choses très techniques, la loi permet d'aller plus vite, pourquoi pas, mais sur les études et les choix qui sont faits, je crois que notre conseil municipal a intérêt à être informé et à prendre position sur les aménagements importants, comme il y en a eu à Paul Bert, à Anatole France, et à Dunoyer de Segonzac. Et ceci afin que les décisions soient réfléchies en commun et que le dialogue soit partagé entre nous.

M. le Maire : Vous avez une information a priori et non pas a posteriori dans le dossier du budget. Vous avez la liste exhaustive des

travaux dans les écoles comme dans tous les bâtiments publics, dans une annexe du budget. Il vaut mieux avoir l'information avant qu'après.

M. FEUILLADE : Non, vous n'avez pas compris. Je pense aux phases d'études, au moment où l'on passe les études. Quand on a le budget, on a les chiffres, mais on ne sait pas au budget quel aménagement va être fait à l'école Paul Bert par exemple, est-ce que c'est sur un niveau ou deux niveaux ? Ce qui nous intéresse, c'est la vie dans les écoles, la vie dans les équipements publics, c'est l'aménagement de la voirie, je parle des études et pas des travaux. J'ai bien compris que pour les travaux vous ne reviendrez pas dessus, mais ce qui m'intéresse, c'est que le conseil municipal puisse se positionner sur des équipements qui me paraissent fondamentaux pour la vie de nos enfants et de nos concitoyens, et il me semble qu'il serait normal que le conseil municipal soit informé des études et des choix qui sont pris concernant ces équipements publics.

M. le Maire : Je vais réfléchir à ce point, et voir si l'on peut mieux informer le conseil municipal sans charger pour autant l'administration qui a déjà beaucoup de travail. La loi a été faite pour alléger les procédures administratives, pour ne pas encombrer les services, pour faire avancer les projets publics. Par conséquent, nous allons voir si l'on peut arriver à concilier ces impératifs avec votre souhait d'être mieux informés.

M. RIVET : La délibération ne concerne pas que les marchés de services puisque dans le cours de la délibération, il est fait mention des marchés de travaux. La délibération originelle présentée il y a un an portait aussi sur les marchés de travaux et nous avons d'ailleurs exprimé notre désir de ne pas avoir un seuil à 2,5 M€ pour les marchés de travaux parce que beaucoup de marchés, comme celui de l'Espace Jeunes qui fait 1,3 M€, nous ne les voyons plus. Et on s'aperçoit ensuite qu'il y a des dépassements.

On avait à l'époque exprimé notre désaccord vis-à-vis de ce choix de limiter à moins de 2,5 M€ les travaux non soumis au conseil municipal mais relevant des décisions du maire, donc nous voterons contre la délibération qui reprend cette mesure.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)

- 2 - Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

Mme le Maire : C'est un rapport auquel sont assujetties les villes de plus de 50 000 habitants, ainsi que les communautés d'agglomérations. C'est un rapport qui a priori n'appelle pas nécessairement de débat, d'après la loi, le DOB c'est un débat, ici il s'agit seulement d'un rapport.

Mme COTTENCEAU : Je vais résumer le rapport. Il doit porter d'une part sur le bilan des actions politiques publiques et les programmes menés par la collectivité, et d'autre part sur le bilan des actions que la collectivité a conduites pour la gestion de son patrimoine. Il doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale, la dynamique de développement suivant des modes de consommation responsables. Il y a différents sujets qui sont abordés.

D'abord les transports : la municipalité a engagé la mise en place d'un schéma directeur des circulations douces ; depuis 3 ans, sur les 329 voies communales, 262 sont passées en zone 30 et 13 en zone de rencontre. Dans les rues classées en zone 30, les contresens cyclistes sont autorisés, sauf dans 21 rues en raison du risque que ces contresens

présentent pour les cyclistes. Il y a par ailleurs 200 places pour les vélos disponibles sur Antony, un peu partout, et certaines sous vidéo-protection.

En ce qui concerne le changement climatique, dans son plan local d'urbanisme la ville a inscrit des dispositions visant à lutter contre le changement climatique et favoriser la protection de l'atmosphère. Ainsi le PLU a repris une disposition incitative autorisant le dépassement du COS de 20% en cas de respect d'exigences de performances énergétiques. Le PLU autorise par ailleurs la réalisation de toits terrasses quand elles sont végétalisées. Un carnet de recommandations environnementales est annexé au PLU.

Il a été décidé en 2005 un système de subventions pour l'équipement des pavillons en panneaux solaires. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre dont on fait partie subventionne les panneaux photovoltaïques, les chauffe-eau solaires, la mise en conformité de l'assainissement, la création de dispositifs de récupération et de rétention des eaux pluviales.

En ce qui concerne la préservation de la biodiversité et ce qui tourne autour, afin d'améliorer la qualité de l'environnement de proximité, la ville a mis en œuvre un programme de rénovation des voiries dans tous les quartiers, avec l'enfouissement des réseaux aériens.

La ville s'est opposée au projet Massy-Valenton proposé par RFF en 2003 car il aurait engendré des nuisances considérables pour les riverains. Dans le cadre de la concertation menée par RFF sur le nouveau projet, la ville s'efforce d'obtenir des protections acoustiques le long de la ligne pour réduire le niveau du bruit en-dessous du niveau actuel.

Antony possède un patrimoine arboré riche, des espaces verts nombreux et répartis dans tous les quartiers. En 2009 il a été réalisé un

nouvel espace vert, le parc du Noyer Doré ; cette année, en 2012, on va réaménager complètement le square de l'Atlantique, et en 2013 on ouvrira le parc des Bas-Graviers le long de l'A 86, et son aménagement sera tel qu'il diminuera les nuisances sonores dans tout le quartier.

Des campagnes de sensibilisation sur la préservation de la biodiversité et le respect du développement durable sont menées par la Ville chaque année auprès des jeunes dans les différentes associations de la ville ; ainsi des animations et ateliers nature dans les écoles maternelles et élémentaires sont réalisés depuis plusieurs années. Dans le même esprit, les enfants vont en classe de découverte à Kerjouanno et Samoëns, à la découverte du milieu naturel et montagnard. Au Village Nature et à la Fête de la Science sont organisés des ateliers éducatifs ainsi que des expositions sur des sujets liés au développement durable ; par jour, au moins 500 enfants et un millier d'adultes sont sensibilisés à ces questions. A noter également l'aménagement d'un sentier végétal et d'un jardin des herbes au parc Raymond Sibille, en partenariat avec le Comité français d'observation des allergies et le Réseau national de surveillance Aéro-biologique ; ces actions consistent à identifier les espèces présentes, notamment celles dont le pollen est énergisant, et à en informer les Antoniens.

Au chapitre de l'épanouissement de ses habitants, Antony offre de nombreux services pour améliorer la qualité de vie. Cela commence par l'éducation qui constitue aujourd'hui le principal budget de la ville. Au-delà des missions obligatoires qui lui sont conférées, la ville investit de manière très importante dans l'éducation des élèves Antoniens, il y a intervention des éducateurs sportifs et il y a des visites aux médiathèques et à la Maison des Arts, séances de cinéma, Pass Découverte, etc.

La ville finance et assure directement des activités qui représentent 20% du temps scolaire ; sans compter la formation des élèves aux gestes

de premiers secours dans le cadre de l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics.

La ville a lancé un important programme d'informatisation des écoles. Par ailleurs, à la demande des parents, les horaires de fermeture des garderies élémentaires ont été alignés sur celles des garderies maternelles, c'est-à-dire 19h.

En ce qui concerne la cantine, nous avons conservé la cuisine centrale en introduisant des exigences de qualité des produits alimentaires encore plus élevées que précédemment, avec la perspective d'un apport croissant de produits bio.

Pour les jeunes de 11 à 25 ans, la ville vient d'ouvrir Le 11 dans lequel les jeunes pourront s'informer, se divertir et participer à des conférences. Dans cet espace, le service Jeunesse mettra en œuvre un nouveau dispositif qui s'appelle le Clap Jeunes qui regroupe les dispositifs déjà existants comme la Bourse de l'Aventure, Cap sur le monde, etc...

Enfin, les séjours de vacances destinés aux jeunes et aux enfants de 4 à 18 ans leur permettent de découvrir le patrimoine naturel et les cultures des régions et pays où ils vont. Il s'agit aussi de les rendre autonomes et de les impliquer dans les tâches de la vie quotidienne.

Pour la culture, les équipements culturels sont nombreux : deux médiathèques, une maison des Arts, le Château Sarran, un conservatoire, auxquels s'ajouteront bientôt un nouveau cinéma et un nouveau théâtre. La programmation culturelle s'enrichit progressivement avec notamment le festival de la Bande Dessinée dans la ville, le festival du Jazz et le festival de la Guitare qui est maintenant connu bien au dehors de nos frontières.

Le futur espace associatif et culturel qui ouvrira fin 2013 recevra des congrès et des conférences et ouvrira de nombreuses salles aux

réunions associatives. Il fera également place aux musiciens, avec des studios de répétition et d'enregistrement pour les jeunes groupes musicaux, et il y aura des salles pour les chorales et orchestres. Cela fait partie des 5 thématiques du développement durable et de l'épanouissement humain.

En matière de sports, notre politique consiste à offrir à l'ensemble des habitants les meilleures conditions de pratique de leur sport. Pour les jeunes, il y a l'enseignement sportif dans les écoles, les études sportives du soir avec l'école municipale du sport, les écoles de sport qui initient à la compétition dans la plupart des clubs sportifs. Pour les adultes, le sport est assuré par Sport Loisirs Antony qui compte plus de 2500 adhérents.

Afin de maintenir ce dynamisme, la ville doit sans cesse construire et moderniser ses équipements. Il y a eu un nouveau dojo qui a été ouvert au gymnase Pierre de Coubertin, 4 courts de tennis au stade Georges Suant, le nouveau complexe sportif Eric Tabarly, il y aura un nouveau centre sportif dans le quartier Lafontaine, et le gymnase Pajeaud sera reconstruit. Et puis il y aura aussi un centre nautique dans le quartier Pajeaud.

Il y a également des animations sportives variées : le Semi Marathon, le Trophée des Champions, le Raid-Aventure, le Gala des Arts Martiaux, et n'oublions pas les manifestations tous publics qui rythment l'année avec notamment des rendez-vous de fêtes, la Foire aux vins et aux fromages, la Fête de la Science, le Carrousel de l'Art, etc...

En ce qui concerne la sauvegarde du lien social, c'est le CCAS qui mène l'action sociale de la ville ; il est organisé en deux pôles : le pôle social et le pôle seniors. Le CCAS vient de déménager dans le quartier Fontaine-Michalon, dans un lieu plus approprié pour les usagers car ça regroupe dans un même lieu différents organismes. Ensuite les locaux permettent une meilleure confidentialité des entretiens, et les locaux sont

accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le CCAS gère toutes les aides facultatives de la ville : bourses communales, aides au paiement de prestations municipales comme la carte Famille, le Noël des enfants, bourses du conservatoire, etc. le CCAS assure également le secrétariat du Fonds de Solidarité Logement.

Les questions liées à la gérontologie sont traitées à travers le Centre local d'information et de coordination gérontologique qui assure l'accueil personnalisé confidentiel et gratuit des personnes de plus de 60 ans, de leurs familles et de leur entourage. Il recueille les attentes et les besoins des seniors, il valide et favorise l'articulation des interventions. Le CLIC promeut des actions collectives de prévention et de formation en direction des personnes âgées, de leurs familles et des professionnels. Nous avons aussi créé le Conseil des Seniors en 2009, composé de 40 membres, qui a pour objectif d'associer les seniors aux projets de la municipalité et de promouvoir leurs propositions. Par ailleurs, nous avons des foyers logements, Renaitre et Soleil, qui accueillent les seniors valides et autonomes.

Le CCAS propose toute une gamme de services pour venir en aide aux plus âgés : aide à domicile, téléassistance, Monsieur Dépannage, les repas à domicile, et des animations par exemple à travers la Maison des Antoniques, certaines actions intergénérationnelles sont menées par le Conseil des Jeunes citoyens, par exemple au 1^{er} mai, ou au moment de la distribution des colis de Noël, ces actions visent à lutter contre l'isolement des personnes âgées et permettent aux jeunes d'avoir des visions différentes sur les personnes âgées.

Deux volontaires ont rejoint le CCAS depuis le 1^{er} février pour 6 mois dans le cadre du service civique, pour une mission consistant à améliorer le portage des repas servis aux seniors.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, la ville agit contre le mal logement. En janvier 2009, nous avons adopté la charte du logement solidaire signée avec des associations oeuvrant pour l'insertion et l'accompagnement des personnes défavorisées. Dans ce cadre, 7 logements ont été achetés en 2009, 2010 et 2011, et 6 logements sont en cours d'acquisition.

La ville soutient la construction en cours par la société foncière Habitat et Humanisme de 6 logements de type PLAI pour l'accueil de familles démunies et fragilisées. En outre la ville va bientôt remettre au Secours Catholique un terrain afin que celui-ci construise une maison relais qui accueillera 20 personnes en voie de réinsertion.

Au Noyer Doré, la ville vient de terminer son projet de rénovation urbaine. Il y a eu la construction de nombreux équipements publics : parc, médiathèque, complexe sportif, centre commercial, une résidence étudiante ; grâce à tout cela et à la résidentialisation, le réaménagement des voiries et des espaces publics, grâce à une mixité sociale retrouvée, ce quartier est à nouveau agréable à vivre.

Parallèlement, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé par la ville, l'Etat, et le Conseil général, avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie et l'accès aux soins, de favoriser l'emploi et le développement économique, la réussite des enfants et des jeunes afin de prévenir la délinquance. Un chef de projet responsable de la politique de la ville assure la coordination de toutes les actions entreprises dans le quartier du Noyer Doré.

La ville soutient aussi les associations oeuvrant dans le domaine éducatif, la médiation socioculturelle, les actions de théâtre social pour les jeunes, ainsi que l'alphabétisation etc...

Sur le plan de la santé, Antony bénéficie d'une situation très favorable, la densité des médecins libéraux y est sensiblement

supérieure à celle du département des Hauts de Seine et de la région Ile de France. L'accès aux soins est aisé car 84% des médecins généralistes sont conventionnés en secteur 1, et les autres pour 52%. Nous avons aussi l'hôpital privé, l'hôpital Erasme, et deux EPHAD, le centre Elisabeth de la Panouse Debré et le CPPS au parc Heller.

En ce qui concerne le quartier du Noyer Doré qui présente un besoin spécifique, la ville a créé dans le cadre du CUCS un atelier Santé Ville pour faciliter l'accès aux soins des habitants, et va financer l'aménagement par la Croix-Rouge d'un centre de santé place des Bâconnets. Par ailleurs, la ville s'est inscrite depuis longtemps dans la politique de prévention et de sécurité sanitaire, elle mène depuis une vingtaine d'années des campagnes de prévention bucco-dentaire, des interventions de lutte contre l'obésité, en favorisant notamment les pedibus ; il y a des campagnes de prévention contre les maladies chroniques, les maladies cardio-vasculaires, et certains cancers.

Les lieux publics les plus fréquentés sont équipés de défibrillateurs, 26 à ce jour, et la ville organise avec la Croix Rouge la formation des enfants aux gestes de premiers secours et la formation est également proposée aux seniors.

Enfin, une borne pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux a été installée et inaugurée il y a deux jours devant l'hôpital privé d'Antony.

En ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, la ville veille à leur intégration. Nous avons signé en 2001 la Charte Ville Handicap avec des associations et des usagers, et une commission extra municipale réfléchit aux améliorations possibles de leur vie au quotidien, et ensuite la municipalité les met en œuvre dans la mesure de ses moyens. Le diagnostic de la voirie et des établissements publics concernant l'accessibilité a été fait en 2009 et 2010 afin de programmer tous les

aménagements qui seront nécessaires. Il y a une échéance que nous devons respecter, qui est 2015. Depuis 2001, toutes les rues reconstruites sont équipées pour les malvoyants de bandes rugueuses au sol face aux passages piétons. Nous avons installé des poteaux spécifiques pour les personnes malvoyantes, 272 dispositifs sonores ont été placés aux feux de circulation, et 115 places de stationnement sont réservées aux personnes handicapées. Un plan de trois ans prévoit la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur toute la voirie. Actuellement, la moitié nord de la ville est accessible à quelques exceptions près.

Pour les enfants handicapés, nous favorisons l'accueil en milieu scolaire et de loisirs ; un projet personnalisé d'insertion est défini avec les parents de chaque enfant afin que son accueil dans un établissement ordinaire de la municipalité soit mis en place. Nous avons 3 classes d'intégration, les CLIS. Le projet d'accueil individualisé périscolaire existe aussi pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire ou de maladie chronique, cela permet de les accueillir dans les cantines. Les centres de loisirs ont aussi mis en place une procédure d'accueil pour les enfants en situation de handicap, une trentaine d'enfants sont ainsi accueillis régulièrement et Antony est considérée comme une ville de référence sur ce sujet. Enfin, la ville a voté en 2007 un abattement de la taxe d'habitation de 10% de la valeur locative moyenne pour les contribuables qui hébergent une personne handicapée.

En ce qui concerne la sécurité, Antony considère que c'est une priorité ; nous sommes une des villes les plus calmes du département, et un réseau de vidéo-protection a été déployé à partir de 2003 afin de venir en complémentarité des forces de police nationale ; en effet une expérimentation avait été faite dans les années 90 au parc Heller et avait déjà porté ses fruits, nous avons constaté une diminution des actes de

malveillance. Le réseau a donc été étendu sur toute la ville et dans tous les quartiers, il y a actuellement 130 caméras. Par ailleurs, Antony coordonne ses actions au sein de deux directions, Politique de la Ville et Prévention, l'objectif de la prévention est de repérer et d'accompagner les publics en difficultés d'insertion et de comportements. Ce service de prévention a doublé ses effectifs, il est passé de trois à six en 2011 et a étendu son action à tous les quartiers qui le nécessitent. Dernier point : il y aura bientôt sur Antony un point d'accès au droit qui centralisera les services gratuits jusqu'à présent dispersés comme des consultations juridiques, des écrivains publics, des services fiscaux, conciliateurs de justice, des associations de droit des femmes, etc...

En ce qui concerne le fonctionnement des services municipaux, un poste d'ingénieur a été créé, il est chargé de la gestion des énergies et des fluides dans les bâtiments municipaux et les espaces extérieurs, sa mission consiste à proposer des mesures à prendre et des investissements à réaliser pour réduire la consommation des diverses formes d'énergies et de fluides dans le fonctionnement des équipements municipaux. Il participe aussi à la conception des nouveaux équipements afin de veiller à ce que soient adoptés les dispositifs les plus économes en énergies et en fluides. En 2009, tous les bâtiments de la ville faisant partie des établissements recevant du public et supérieurs à 1000 mètres carrés sont audités, ainsi que les installations thermiques. Les bâtiments énergivores ont été identifiés et un plan d'action a été mis en place afin d'optimiser l'ensemble des installations thermiques. Les préconisations ont conduit à la pose systématique de robinets thermostatiques pour réguler les températures et limiter les gaspillages dans les bâtiments administratifs et les écoles.

Un plan de rénovation des chaufferies a également été mis en place, toutes les chaudières installées désormais sont des chaudières à

condensation ou système équivalent. L'objectif est d'équiper l'ensemble de nos installations avec des chaudières à haut rendement énergétique dans le cadre d'une rénovation totale, ou de systèmes additifs permettant d'augmenter la performance énergétique dans le cadre d'une rénovation partielle.

La ville a engagé des travaux d'isolation dans les bâtiments municipaux en remplaçant les installations vétustes et en refaisant les toitures terrasses. Ces mesures et travaux ont déjà permis de réduire la concentration de gaz de 14% en 2011 par rapport à 2010, et pour l'électricité de 2%, et cela malgré un hiver rigoureux en 2011. Ce chauffage est assuré à 50% par l'incinération de nos ordures ménagères et 50% par le recours au bois, au charbon et au gaz en cas de besoin. Le taux de CO₂ de l'ensemble est inférieur de plus de 20% à celui d'un chauffage uniquement au gaz.

Les nouveaux équipements sont construits selon les normes HQE, avec chaque fois que c'est possible des toitures équipées de panneaux photovoltaïques : dojo Pierre de Coubertin, futur complexe associatif, complexe sportif Eric Tabarly. Il y a aussi des toitures végétalisées sur le club house de pétanque, sur la médiathèque Rimbaud, sur le complexe Eric Tabarly, et il y en aura sur le cinéma Le Sélect et la crèche Coccinelle.

Les projets comme le cinéma, le complexe associatif, le centre Lafontaine et l'aménagement du quartier Pajeaud sont inscrits dans une démarche HQE, avec un choix de matériaux permettant des économies d'énergie, comme par exemple un éclairage naturel autant que possible tout en évitant l'effet de serre, et une isolation thermique la plus performante possible. Récupération des eaux fluviales dans les parcs et les espaces verts avec une gestion différenciée des végétaux.

Pour la voirie, les feux tricolores ainsi que l'éclairage des plaques de rues sont désormais assurés par un dispositif à Led permettant une réduction importante de la consommation et des économies d'entretien. Ainsi pour une plaque de rue, on est passé de 45 watts à 3 watts. Par ailleurs, il a été mis en place des réducteurs de régulateurs de puissance pour l'éclairage public, une réduction possible de l'intensité lumineuse de minuit à 5 h, le but à terme est que toute la ville en soit équipée. Ainsi, en trois ans, nous avons constaté une baisse de 23% des consommations pour l'éclairage public, et de 50% pour la signalisation lumineuse tricolore.

En ce qui concerne le transport, depuis janvier 2010, la ville approvisionne la station de son garage en carburant sans plomb 95 E10, qui contient jusqu'à 10% de bioéthanol ; ce carburant étant fabriqué en France à partir de betterave et de céréales ; ce carburant limite les émissions de CO₂ de près de 60% par rapport au sans plomb 98. Par ailleurs la ville remplace progressivement les anciens véhicules, cars, camions et véhicules utilitaires, par des véhicules neufs à très faible consommation en carburant, et donc à faibles rejets de CO₂ et autres polluants. La ville possède 8 véhicules fonctionnant au GPS, 5 véhicules électriques, et prévoit d'en acquérir deux autres en 2012.

Concernant les espaces verts, la ville possède un patrimoine arboré assez riche ; le bois de l'Aurore est géré en développement durable depuis les années 90. Il y a eu notamment la création d'habitats spécifiques pour des faunes variées et des mares.

Dans toute la ville, nous essayons de mettre un fleurissement durable avec l'utilisation d'arbustes, plantes vivaces, et massifs et plantes au pied des arbres qui limitent l'arrosage.

Près du bassin classé réserve naturelle régionale sur la Bièvre, on applique une gestion différenciée depuis juillet 2009, avec la gestion en

pairie fauchée du talus qui domine cette réserve. L'objectif est de préserver cette zone humide remarquable ; il y a par exemple 140 espèces d'oiseaux qui ont été répertoriées. La ville a aussi l'objectif de mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré en s'aidant du SIG. Il s'agit de réduire les travaux d'élagage, d'optimiser les coûts d'entretien des arbres, de prolonger leur vie, et de favoriser le renouvellement des plantations en privilégiant les essences adaptées au contexte urbain actuel et en supprimant les espèces présentes autrefois et devenues trop sensibles auprès des parasites.

Le parc paysager de 3,6 hectares qui sera aménagé près de l'A 86 et de la Coulée Verte sera dans sa conception et sa gestion très écologique, avec une création de noues pour la rétention des eaux pluviales, infiltration à la parcelle et récupération des eaux de pluie ; un choix de mobilier urbain durable avec des candélabres à leds ; une gestion différenciée des végétaux ; un traitement des déchets verts sur le site ; une atténuation du bruit venant de l'A 86 avec la création d'un mur antibruit.

Par ailleurs les services s'attachent à utiliser des modes de production responsables, ainsi le service des espaces valorise ses déchets verts en les déposant dans une décharge spécialisée et en compostant in situ. En 2011, sur les 360 tonnes de déchets produits par la ville, 66% étaient déposés en décharge spécialisée des déchets verts. Depuis peu, la ville peut récupérer le terreau pour ses propres espaces verts.

La ville a mis en place un programme d'action de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, en partenariat avec le SNDPP, cela va commencer cette année, il s'agit de bien observer nos pratiques de désherbage pour essayer de diminuer les quantités de produits mis sur les herbes. Le service des espaces verts économise l'eau d'arrosage,

il n'y a déjà plus de produits phytosanitaires dans les écoles, dans les centres de loisirs, les crèches et les parcs.

Plus globalement, les clauses environnementales sont de plus en plus intégrées dans les cahiers des charges et marchés de la ville. Nos publications sont imprimées sur des papiers selon des processus d'impression et de fabrication plus respectueux de l'environnement. Enfin, des actions de sensibilisation du personnel sont conduites depuis plusieurs années en partenariat avec l'ADEME.

M. le Maire : Merci pour ce rapport, que vous avez effectivement bien résumé.

M. MEUNIER : Si l'on peut tous tomber à peu près d'accord sur les cinq finalités du développement durable, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, et la dynamique de développement selon les modes de production et de consommation responsables, l'enjeu auquel nous sommes confrontés en la matière est bien de réorienter les modes de développement économique dans ses finalités et modalités, et donc de croiser exigences écologiques et exigences sociales.

Un enjeu qui suppose que l'on puisse dégager des priorités ; or, en la matière, le moins que l'on puisse dire est qu'à la lecture du rapport que vous nous soumettez, au sein de chacun des grands axes recensés, il est impossible de dégager la moindre priorité, la moindre ligne de conduite directrice.

Quelles sont-elles donc ? On a l'impression de feuilleter un catalogue, une compilation de vos réalisations. La loi vous obligeant à soumettre à ce conseil municipal un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, vous émettez toute une

série de réalisations et d'affirmations sans qu'il soit possible d'en dégager une ligne directrice. Si l'on reprend la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, en matière de transports, votre priorité est-elle de lutter contre le « tout voiture » ou simplement d'aménager la circulation automobile ? Pas un mot sur la création de pistes cyclables. Pas un mot sur la création de zones piétonnières, et que vient faire sur ce sujet le fait que certains parcs à vélo soient sous vidéo-protection ? Un nouveau concept est né : la vidéo-protection comme outil pour lutter contre le changement climatique et favoriser la protection de l'atmosphère !

En matière d'énergie, votre priorité est-elle de lutter contre la précarité énergétique en en réduisant la consommation et par là même de protéger l'atmosphère ? En la matière, votre politique se réduit à des mesures incitatives pour les constructions nouvelles. Quelles aides pour inciter les bailleurs sociaux à mieux isoler leurs bâtiments ?

Quant à la préservation de la biodiversité, la question des milieux naturels et des ressources, là aussi on a du mal à dégager votre priorité. Que vient faire par exemple la rénovation des voiries dans la préservation de la biodiversité ? La gestion des espaces naturels et des ressources ? Quelle est votre politique en matière de gestion de l'eau ? Sur quoi est envisagée la création d'une régie en la matière ? Sur ce sujet pourtant d'importance, pas un mot.

Et l'on pourrait continuer le même raisonnement sur chacun des autres items mentionnés page 8 du rapport. Un catalogue de vos diverses préoccupations sans qu'il soit possible d'en dégager une ligne directrice. Ainsi, en ce qui concerne l'épanouissement de l'être humain, la situation du cinéma Le Sélect et du théâtre Firmin Gémier est évacuée en deux lignes ! On aurait pu imaginer et on aurait aimé que vous en fassiez une de vos priorités.

On l'a bien compris au travers de ce rapport, vous ne recherchez rien d'autre qu'à démontrer que vous appliquez votre programme. Le problème est que ce n'est pas l'objet d'un tel rapport.

Mme CHARRIER : En ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, ce rapport est frustrant car on y trouve peu de chiffres précis, bien des remarques floues, et surtout, comme vient de le faire remarquer François Meunier, une regrettable absence de stratégie, aucun projet précis global. La maîtrise de l'énergie semble déléguée au SIGEIF et au SIPPAREC. La ville ne semble pas s'investir personnellement, elle est d'ailleurs la seule ville de la CAHB, à part Wissous qui est une ville plus petite, à ne pas avoir de chargé de mission du développement durable.

Quand vous parlez de chaudière à basse consommation ou de feux à leds, il ne s'agit pas de rénovation programmée mais uniquement de remplacement au coup par coup en cas de panne.

Il y a eu des audits énergétiques mais nous n'en avons pas les résultats chiffrés, et personne n'en dispose. La ville de Sceaux, par exemple, elle, affiche des informations précises, chiffrées en kwatt/heure et en euros.

L'Espace Info-Energies a été mis en place mais l'annonce en a été discrète, un petit encart dans le BMO ; de plus, il est presque caché dans les Antoniques et la signalisation qui y conduit est à peine visible. De plus, aucun document n'y est entreposé.

Comment la ville compte-t-elle mettre en place le plan Climat Energie Territoire qui doit être adopté par les communes de plus de 50 000 habitants pour le 31 décembre 2012 ?

A propos des actions intergénérationnelles, le terme est tout à fait stimulant mais les actions envisagées sont, elles, quelque peu infantilisantes tant pour les seniors que pour les jeunes ; ne pourrait-on pas avoir plus d'audace et d'imagination et organiser des actions qui

prennent en compte les uns et les autres dans leur dignité et leurs compétences ?

A propos du mal logement, pourrait-on avoir des informations sur la Maison Relais qui s'appelle maintenant d'ailleurs Pension de Familles, qui sera construite par le Secours Catholique ? Nous savons que le jury de concours s'est déjà réuni et a choisi le projet d'architecte, où se trouve le terrain qui sera remis par la ville à l'association ? Et quand cela passera-t-il au conseil municipal ?

A propos de la santé, une petite remarque sur la formulation : plus de modestie conviendrait peut-être, le terme « extrêmement » favorable est sans doute trop fort, et vous évacuez l'objection de la concentration en centre ville avec un peu trop de désinvolture.

A propos du CCAS, il a déménagé, il est maintenant à Fontaine-Michalon, beaucoup de personnes handicapées sont amenées à venir à cet endroit, j'aimerais savoir si vous allez tenter une démarche auprès de la RATP pour que l'ascenseur de Fontaine-Michalon en direction de Paris puisse fonctionner ? L'un fonctionne mais l'autre n'a jamais été mis en service.

Un autre point qui concerne le chauffage urbain : depuis quelques temps, un grand nombre d'Antoniens sont incommodés par les sorties de vapeur sur le tracé du chauffage urbain depuis le Boulevard des Pyrénées jusqu'au quartier Pajeaud, deux sorties ayant même eu lieu en plein milieu de la rue de Massy, ce qui peut gêner la circulation, c'est particulièrement fort incommodant les matins de gel car on ne voit pas bien, c'est très gênant en particulier pour les vélos. Des travaux sont-ils entrepris à ce sujet et quand ce dommage cessera-t-il ?

Mme BUZELIN : Effectivement, ce qu'ont dit mes collègues est tout à fait exact sur l'organisation notamment de ce plan. Je voulais souligner quand même que les points cités, les cinq finalités, s'inscrivent dans un

article plus général, l'article L 110-1 du code de l'environnement, et dans ce code de l'environnement, on cite les objectifs qui ont été rajoutés avec la loi Grenelle 2, mais dans un contexte général, et ce contexte général, c'est la qualité de l'air, les ressources, les milieux naturels, c'est également le fait d'avoir un objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de santé, de développement des générations présentes et en indiquant « sans compromettre la capacité des générations futures ».

Et ce même article cite plusieurs principes : le principe de précaution, le principe d'actions de prévention, le principe de pollueur-payeur, et le principe de participation au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Et en aucun cas, dans les points cités, on ne fait allusion à ces processus d'élaboration de projets avec une incidence et surtout avec une concertation du public. Et régulièrement, la ville d'Antony élabore des projets sur des quartiers sans en discuter avec ses habitants, cela fait pourtant partie du processus. Donc régulièrement, on voit que les gens par exemple pour l'IUFM sont mis devant le fait accompli en leur disant : il y a un projet de construction, mais aucune concertation à aucun moment pour l'ensemble des habitants.

Pour Jean Zay, c'est une pseudo-concertation qui n'en est pas, et d'une façon générale, la ville met les habitants devant le fait accompli sans procéder à des démarches réelles d'ateliers d'ouverture pour en discuter.

Je suis assez étonnée par certaines phrases, une en particulier qui se situe page 11, c'est une analyse un peu pseudo-philosophique particulière, je cite : « Parce que la sécurité est la première des libertés et qu'elle manque le plus souvent aux personnes en difficultés, la ville d'Antony considère comme une priorité la politique de prévention et de

sécurité ». Je suis désolée, pour moi la liberté ne se limite pas à la sécurité, je trouve que c'est un peu présomptueux et un peu réducteur de limiter la liberté à la notion de sécurité. Bien sûr que la sécurité est importante, mais peut-on dire que c'est la première des libertés ? Non, pas pour moi, je trouve que c'est un peu rapide. Est-ce que la liberté, ce n'est pas aussi d'avoir un toit, de manger à sa faim, etc ? Limiter la liberté à la sécurité me semble un peu étonnant.

Dans le transport, la ville d'Antony soutient le pedibus, mais vous ne le citez pas, il y a beaucoup de choses qui sont citées mais vous ne citez pas le pedibus ; vous en avez peut-être parlé mais ce n'est pas dans le rapport, alors que ça s'inscrit vraiment dans le cadre du Grenelle.

Quand on parle du pollueur-payeur, la ville d'Antony ne cherche absolument pas à limiter le déplacement automobile, on le voit en centre-ville, on cherche à ce que les personnes viennent en voiture, on cherche plus à organiser un flux automobile qu'éviter un stationnement et un flux de véhicules. Dans certaines communes, on organise la journée sans véhicules, pourquoi la ville d'Antony ne s'inscrit-elle pas dans ce genre de démarche ? Pourquoi la ville d'Antony n'adhère-t-elle pas aux villes cyclables ? Il y aurait pas mal de démarches à effectuer au niveau des transports. Pourquoi la ville d'Antony se limite-t-elle aux zones 30 alors qu'on voit très bien que dans les zones 30, quand il n'y a pas de ralentisseur, elles ne sont absolument pas respectées en termes de vitesse ? Donc c'est vraiment plus de la communication que des mesures qui sont vraiment correctrices du transit des véhicules.

Au niveau du plan climat-énergie, Mme Charrier l'a dit, d'ici le 31 décembre, il devrait être établi. De même un bilan au 31 décembre 2012 doit être établi sur les émissions de gaz à effet de serre de la ville, on n'en entend pas parler dans ce rapport.

Au niveau de la publicité qui faisait également partie du Grenelle de l'Environnement, est-ce qu'un règlement local de publicité est mis en place ? On ne l'évoque pas. On ne le voit pas apparaître alors que ça fait partie quand même des mesures.

Au niveau du papier, au conseil municipal on voit qu'on est toujours en recto, quand va-t-on arriver au recto-verso ? Cela ne me semblerait pas très compliqué.

L'autre jour, à la commission, j'évoquais les ascenseurs, s'il pouvait y avoir systématiquement dans tous les bâtiments un petit écriteau montrant les escaliers et non l'ascenseur pour dire aux gens que ce serait plus sain pour eux de prendre les escaliers, sauf bien sûr s'ils ont des problèmes de santé, ce serait une bonne chose. C'est plus simple de marcher à pied que de prendre systématiquement l'ascenseur, ce sont des petites économies et ça ne fait pas de mal. Il y a des petites démarches comme ça qui pourraient être faites envers l'ensemble des habitants.

Au niveau des syndicats de copropriétés, est-ce qu'une démarche est faite pour leur demander de mettre en place des systèmes de prise électrique pour les voitures électriques ? Cela fait partie aussi du Grenelle ; est-ce que des mesures ont été prises pour que les syndicats de copropriétés mettent en place ce genre de mesures ?

Il y aurait pas mal de choses à rajouter : sur la pollution lumineuse également, est-ce qu'on ne pourrait pas espacer les mâts ? On n'a pas besoin d'avoir une ville hyper éclairée, on pourrait largement espacer les mâts pour éviter cette pollution nocturne.

Egalement, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des mesures contre les publicités papier qu'on reçoit dans nos boîtes aux lettres ? A titre individuel, on peut mettre des petites étiquettes, mais on pourrait le généraliser et les distribuer plus volontairement. Actuellement, si l'on veut

limiter sa publicité, on est obligé d'aller à l'accueil demander un petit panneau pour éviter d'avoir de la publicité dans sa boîte aux lettres, est-ce qu'il ne serait pas possible de mettre dans le BMO des jeux de petites étiquettes ? Il y a plein de petites mesures comme ça qui pourraient être faites pour limiter la consommation de prospectus et de papiers qui ne sont là que pour favoriser la consommation et pas forcément pour réduire nos déchets.

Au niveau des livres scolaires, le Grenelle prévoit qu'à compter de 2013, les impressions de livres scolaires devront être faites sur papier recyclé ou répondant à des normes précises, est-ce que ça va être devancé ou pas à Antony ? Et sur l'ensemble des publications que la mairie pourrait acquérir ?

Il y aurait énormément de mesures à mettre en place et il est dommage qu'il n'y ait pas une sorte de diagnostic global, ensuite un plan d'actions chiffrées, et éventuellement un calendrier de prévu. Je trouve que ça manque vraiment. On a l'impression qu'on a voulu mettre plein d'éléments, le Grenelle est aussi un élément de com parce que le bien-être de l'individu et l'épanouissement de tous les êtres humains, c'est très bien de le mettre dans un article de loi mais c'est un peu tout et n'importe quoi, ça laisse la porte ouverte à toutes les indications dans un plan global qui devrait essentiellement être orienté sur le développement durable et donc sur le problème de santé, le problème de l'air, le problème d'économie d'énergie de façon générale.

Vous citez également, pour aider les personnes à faire des économies, les panneaux photovoltaïques et les panneaux solaires, l'essentiel du « gaspillage » en gaz, pétrole, etc, vient de problèmes d'isolation, ce n'est pas évoqué au niveau des particuliers, est-ce qu'on ne pourrait pas aider les particuliers, non pas seulement à mettre des panneaux photovoltaïques qui ont un intérêt assez limité, mais plutôt à

faire de l'isolation thermique, et essentiellement par les murs et par le toit ?

J'ai cité quelques idées mais il y en aurait beaucoup d'autres.

M. FEUILLADE : Ce débat vient de montrer que ce premier rapport est un raté. Oui, parce qu'on peut tous dire qu'on a fait des choses miraculeuses depuis toujours, on ne peut pas imaginer que lorsqu'on fait des actions, ce ne soit pas pour l'épanouissement humain, on n'imagine pas autre chose. Et nous, nous pouvons toujours dire qu'il faut en faire encore plus, c'est vrai, mais c'est flou et ça ne sert à rien de le faire comme ça. Par contre, si l'on utilise cet outil, si l'on fait un diagnostic initial, qu'on se donne des objectifs et qu'on regarde un peu comme on le fait pour le PLH, alors on donne du sens à ces rapports, à ce qu'on se dit entre nous et à ce dialogue. Parce que c'était bien, vous avez dit ce que vous faisiez, nous, on vous a dit ce qu'on aimerait que vous fassiez, mais franchement, je ne crois pas que ce soit hyper intéressant.

Tout cela, on le portera dans nos campagnes, on le portera auprès des gens, on dira ce qu'on a envie de faire, mais utilisons ce document, sinon on va faire cela tous les ans, ce sera sans doute pénible, fixons des objectifs, faisons un diagnostic, et regardons si on y arrive. Je pense que c'est vers ça qu'il faut aller, sinon ça ne servira pas à grand-chose.

M. DOVA : Je n'avais pas du tout l'intention de m'immiscer dans ce passionnant débat ce soir, je dois dire qu'on commence à être un peu sonné pour le compte, mais il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser passer :

D'abord, on ne peut pas laisser passer le fait qu'à vous écouter les uns et les autres, le développement durable peut être en fin de compte un bon argument, électoral ou pas ; cela peut être aussi le casier fourre-tout où l'on met tout ce que l'on n'a pas le courage d'exprimer, sur lequel on ne prend pas de responsabilités ; cela peut être aussi un effet

d'annonce ; cela peut être aussi un exercice pour faire de brillants exposés qui ne se terminent évidemment sur aucune prise de responsabilités.

J'ai trouvé le rapport intéressant parce qu'un des grands problèmes qui nous attend dans moins de dix ans a un rapport à l'eau. D'une part l'eau potable, celle que nous devons consommer avec modération, que nous devons protéger des différentes pollutions, mais d'autre part un autre problème que nous constatons tous les jours et qui a fait l'objet d'un débat passionné hier au conseil d'administration du SIAAP : c'est le problème des eaux de pluie et des eaux de ruissellement. Et là, on est bien obligé de reconnaître que c'est un vrai problème parce que de plus en plus d'eaux dites pluviales sont polluées presque au même titre que les eaux usées, et il devient très coûteux de les traiter. Il faut donc prendre le problème en amont et c'est un sujet de préoccupation très important à l'échelon national.

Il existe des lois, elles sont ou totalement obsolètes, ou bien inapplicables dans leur complexité. Parce que certaines d'entre elles se terminent par exemple par le souhait, voire l'obligation d'inventorier les mètres carrés imperméabilisés dans une ville et les mètres carrés encore aptes à recevoir de l'eau de pluie chargée ou non. On peut envisager cela dans une bourgade de 150 habitants au milieu de la Beauce ou de l'Aveyron, mais on voit difficilement cela être réalisé dans des communes ou dans des agglomérations de communes. C'est inapplicable.

Ou bien alors –et là je le dis pour Fabien Feuillade parce que j'ai beaucoup aimé sa réaction- pour pouvoir s'attaquer à ce problème avec beaucoup d'efficacité, il faut être aussi des professionnels, et quand j'ai entendu hier au SIAAP les professionnels du traitement des eaux usées et des eaux pluviales, je me suis rendu compte que moi qui prétendais connaître le sujet, j'étais aux antipodes des défis qui nous attendent là.

Le vice-président du conseil général de Seine-St-Denis, que j'aime beaucoup, a écrit un bouquin intitulé « Le jour où l'eau reviendra », il y fait allusion à la crue de 1910, et ceci est une possibilité qui se rapproche. Et si nous ne faisons rien, si nous ne joignons pas nos efforts et nos bonnes volontés à ceux qui réfléchissent actuellement dans les bureaux d'études, que ce soit à la ville de Paris ou que ce soit dans les trois départements de la Petite Couronne, nous n'aurons pas le temps de mettre en place les mesures pour éviter la déferlante des eaux sur notre ville.

Alors il existe des organismes, le SIAAP est un de ces organismes là mais il en existe d'autres et malheureusement, on assiste là aussi à un affrontement, à cet esprit ségrégationniste entre les collectivités territoriales de la région parisienne, Paris, ces trois petits départements, voire deux ou trois autres autour, et les territoires de province qui disent : nous, nous n'allons pas payer pour l'Île de France ! Et l'Île de France dit : oui, mais nous, nous payons déjà huit/dixièmes de ce qui est engagé comme gros travaux d'investissements, que fait-on ?

Alors ça, je considère que c'est une des bases de notre réflexion sur le développement durable, parce que si nous nous avérons incapables de traiter le problème de la récupération, du traitement, de la retenue de ces eaux que nous rendons de plus en plus indésirables dans nos communes hautement densifiées, un jour ces eaux-là viendront nous déranger dans nos sous-sols, dans nos rues, et elles seront polluées, porteuses de tous les germes.

Alors je m'arrêterai là mais je souhaiterais, puisqu'il nous reste une année avant la prochaine communication, qu'en préparant ce document pour l'année prochaine, en même temps il y ait un groupe de travail qui se réunisse au sein de la municipalité et qui prenne contact avec les gens compétents, d'ailleurs cela va nous être demandé par la Région, ça va nous être demandé par les départements, ça va nous être proposé par le

Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement, je pense qu'il serait bien que deux ou trois représentants de notre équipe municipale siègent dans ce groupe de réflexion. Parce qu'au jour d'aujourd'hui, pour la collecte des eaux pluviales en région hautement densifiée, on est limite ; on arrive encore à les identifier et à l'aide de gros travaux d'investissement que vont faire et la ville et l'intercommunalité, et le département pour rester dans notre géographie propre, nous allons réussir à juguler et éviter les catastrophes, mais ça ne durera pas. Cela ne durera pas parce que les besoins vont augmenter, plus nous allons avoir besoin d'équipements publics, de voiries nouvelles, et plus les eaux seront imperméabilisées. Il faut donc anticiper et adjoindre à tous nos projets d'aménagement le côté que j'appelle, moi, en toute clarté, du développement durable « une prise de responsabilité » en tant qu'élus de manière à préserver l'équilibre et la qualité de la vie de nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais vous communiquer, et pas du tout dans un esprit polémique, mais je souhaite –c'est un vœu- qu'il y ait au sein de notre municipalité un groupe de travail qui se réunisse avec un programme de réflexion sur une année, en contact avec les gens dont c'est la profession, dont c'est le métier, et qui ont beaucoup de choses à nous apprendre pour sauvegarder l'avenir de nos villes et de nos banlieues.

Mme LEMMET : En ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, pour ma part je fais bien la différence entre faire savoir et faire. La ville d'Antony fait des choses et il y a quand même des résultats : moins 14% sur la consommation en gaz, c'est quand même remarquable. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent le faire.

Pour l'éclairage public, il reste quelques rues seulement, je ne sais plus combien cela fait en kilomètres mais c'est ridicule, c'est de l'ordre de 5% d'ampoules, je crois, qui n'ont pas été changées. Ce n'est pas un

remplacement comme quand on en casse une, c'est un programme. Donc la ville d'Antony a une vraie politique de réduction de l'énergie.

M. le Maire : Merci. La communication du rapport a eu lieu, nous prenons acte.

FINANCES

- 3 - Débat concernant les orientations budgétaires du budget 2012.

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : Damien Aubineau et moi allons présenter les deux points principaux de ces orientations budgétaires, à savoir les aspects financiers, et ensuite les orientations budgétaires. Je traiterai de la situation financière et M. Aubineau évoquera ensuite les orientations budgétaires qui ont déjà été évoquées lors du rapport précédent, en partie en tout cas.

Sur la situation financière, comme l'indique le document, on peut rappeler les difficultés que notre pays, comme bien d'autres pays, connaît aujourd'hui, ces difficultés se traduisent par un ralentissement économique et par un accroissement de l'endettement dont on parle beaucoup en ce moment. Ce ralentissement économique va avoir des conséquences et a eu déjà des conséquences en 2011 sur les finances publiques et les finances des collectivités locales. Des conséquences parfois directes lorsqu'il s'agit de l'immobilier, avec une baisse des droits de mutation par exemple, des conséquences indirectes par le biais des dotations qui diminuent, notamment de la DGF qui diminue. C'est le cas puisque nous avons constaté une diminution de la DGF d'Antony de 330 000 € en 2011. Cet environnement économique qui est défavorable a

eu un impact en 2011 et aura sans doute un impact en 2012 sur notre budget.

Je disais qu'il y a des éléments directs et des éléments indirects, dont un élément qui est relativement nouveau puisque la loi de finances a proposé pour 2012 –c'est passé déjà- une nouvelle taxe pour les collectivités, qui s'appelle le Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, on retient souvent le nom Fonds national de péréquation, qui va encore une fois diminuer nos recettes à travers la communauté d'agglomération, et cette diminution de recettes ne sera pas marginale, même si elle commence relativement modestement pour 2012 avec 220 000 € en moins, mais évidemment quatre ans plus tard, on en est à 1,7 M€ de moins. Donc ce n'est pas négligeable. Vous en avez l'explication, c'est le fait tout simplement que la CAHB a un potentiel financier qui est supérieur à la moyenne nationale, et donc on va devoir financer ce fonds de péréquation.

Avant de passer à la situation financière de la ville d'Antony, le rapport reprend les trois points fondamentaux, à savoir la baisse des dotations de l'Etat que je viens de rappeler ; la baisse du produit des droits de mutation ; et l'augmentation progressive mais forte des dotations au fonds de péréquation. Et donc nous subirons à plein régime ces trois éléments en 2012.

Sur la situation financière de la ville d'Antony dans ce contexte et cet environnement économique et financier, je trouve la phrase introductive très significative : « La ville d'Antony aborde cette passe difficile dans de bonnes conditions » ; évidemment, cela suppose quelques explications car après avoir dressé un bilan un peu sombre, on pourrait s'inquiéter.

Cette inquiétude est à relativiser, je vais essayer de vous montrer que les éléments passés permettent d'accueillir cette année 2012 sans trop de craintes.

Tout d'abord, on constate de façon chiffrée que le compte administratif 2011 permettra d'arriver à une épargne brute de 17,4 M€, avec des recettes courantes de fonctionnement de 82 M€ à peu près, et des dépenses courantes de gestion de 62,4 M€. Donc nous avons en 2011 malgré tout un certain nombre d'éléments positifs : toujours une épargne brute forte, et même si elle est en diminution par rapport à 2010 puisqu'elle était à 18,6 M€ qui est un peu le record, elle est toujours très importante.

Cette baisse de l'épargne brute, on s'y attendait, ce n'est pas quelque chose qui nous surprend, un certain nombre d'éléments expliquent cette baisse, et un des premiers éléments qu'il faut avoir en tête, c'est le fait que les dépenses de fonctionnement ont augmenté parce que sont mis à la disposition des Antoniens un certain nombre d'équipements nouveaux et je pense qu'il faut se réjouir que tous de ces équipements nouveaux qui, malgré le souci qui anime les personnels municipaux, coûtent quand même un peu de moyens en termes de fonctionnement. Donc j'attire votre attention sur le fait que c'est un élément qui est plutôt favorable, comme d'ailleurs l'augmentation des dépenses de personnel qui peut être considérée en termes de variation, en pourcentage, relativement forte mais qui est aussi la traduction d'un engagement de la ville sur la petite enfance, sur les personnels de crèches, les personnels des centres municipaux de loisirs qui accueillent plus d'enfants, de l'ordre de 13% à peu près, qui accueillent dans les garderies aussi plus d'enfants, qui à travers les gymnases permettent à des milliers d'individus de pratiquer de façon très agréable de nombreux sports.

Je commence donc par évoquer ces éléments là qui étaient prévisibles, qui faisaient partie de notre plan, même si l'on peut toujours dire que sur certains points, c'est plus élevé, que sur d'autres on arrive à mieux maîtriser. Ensuite, on a la baisse des droits de mutation, puisque le

marché immobilier est un peu en berne. On a la baisse de la dotation globale de fonctionnement, j'en ai parlé aussi. Et on a la reprise du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, tous ces éléments là conduisent aussi à une baisse de l'épargne brute.

Cette baisse, je disais qu'elle était loin d'être dramatique parce que le niveau de 2010 était quand même très élevé, et les 17,4 M€ d'épargne brute nous permettent toujours de proposer un ratio de désendettement qui s'établit à 6,2 années, ce qui est très inférieur au seuil critique et très inférieur à la moyenne des villes des alentours.

Le fait d'avoir maintenu malgré cette crise un niveau d'épargne brute important va nous conduire à ne pas retarder les investissements prévus, on ne voit pas pourquoi on le ferait puisque la situation financière de la ville est saine, et dans la mesure où malgré la crise et un environnement économique difficile, on ne peut pas mettre la ville d'Antony sur le même plan que ce qui se passe globalement au niveau du pays.

Donc le programme d'investissements que s'est fixé la ville sera maintenu, ne sera pas retardé, Damien Aubineau évoquera les différents éléments de ce programme. Bien sûr, il va de soi que l'optimisme béat n'est pas vraiment notre fort, nous sommes nombreux à essayer d'être pragmatiques au maximum et cartésiens. On est tout à fait conscient que ce programme d'investissements et les investissements futurs doivent être réalisés en étant très vigilants. On parle régulièrement de vigilance sur les coûts de fonctionnement, on est tout à fait conscients de cette nécessité, il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement, il faut rechercher au niveau des services de la ville les meilleures méthodes pour gérer mieux les activités ; il faut évidemment –et les services financiers s'y emploient avec succès- une maîtrise des charges financières, je dirai simplement que le différentiel entre l'intérêt payé et les intérêts que nous aurions pu avoir est très largement encore en notre

faveur, et pour longtemps malgré quelques éléments ponctuels et très limités par rapport au nombre d'emprunts souscrits, nous en avons parlé l'autre jour en commission des finances.

Il faut évidemment aussi maîtriser les charges de personnel, nous avons eu une année 2010 relativement douce et calme, l'année 2011 est plus importante, pour évoquer ces variations le Maire avait parlé de « respiration », ce n'est pas une image, c'est une vérité ; on peut s'attendre à ce qu'en 2012 il y ait moins de dépenses de personnel et que la variation ne soit pas aussi importante que cette année, malgré tout il faut s'en préoccuper évidemment.

Tous ces éléments : maîtrise de l'endettement qui a commencé à baisser un peu, on est passé de 108 à 104, et tous ces éléments que j'ai essayé de rappeler succinctement pour les points qui me semblent les plus déterminants, nous permettront de continuer à financer les investissements. Et malgré les difficultés dont on entend parler dans le domaine bancaire, la raréfaction du crédit, normalement nous n'aurons pas de problèmes de ce côté-là pour financer les investissements. Ne serait-ce que parce qu'il y a déjà des sources de financement qui existent, il y a aussi des ventes qui sont prévues, ce n'est pas un secret, il y a des subventions par rapport à l'ANRU. Donc les investissements concrets qui sont prévus ne seront pas remis en cause.

Et souvenez-vous de ce qui s'est passé pour la fameuse crise financière de 2008 : d'une certaine manière, moi sur le plan macro-économique, je suis heureux de pouvoir dire que grâce à ces investissements, grâce au fonctionnement des entreprises qui viennent travailler pour construire un gymnase, pour construire tel ou tel élément, nous participons à l'emploi en France et là il ne s'agit pas d'emplois délocalisés, il ne s'agit pas de délocalisations, il s'agit d'emplois français, et je pense que c'est quand même important aujourd'hui de le rappeler

parce qu'on fait porter beaucoup de poids sur les épaules des communes. Il est vrai que le déficit, la dette, l'endettement public, c'est aussi l'endettement des communes, mais il y a peut-être des communes un peu trop insouciantes et d'autres qui sont très soucieuses, très sérieuses des engagements et des promesses qui ont été faites lors de l'élection du maire, et tout ceci me paraît être plutôt de bonne augure.

Je vais laisser Damien Aubineau évoquer les orientations budgétaires.

M. AUBINEAU : Je me permets de rajouter sur l'augmentation des dépenses de gestion qu'en 2010, nous avons été sur un exercice exceptionnel, nous avons réussi à maîtriser les dépenses, ce qui était vraiment exceptionnel, et donc l'augmentation d'une année sur l'autre de 2011 sur 2010 a l'air importante mais quand on regarde 2009, on s'aperçoit qu'on est revenu quasiment au niveau des dépenses de 2009, ce qui reste de mon point de vue une performance.

Pour les orientations budgétaires à proprement parler, j'aurais deux mots pour les résumer : équilibre et volonté. A l'heure où en France et à l'étranger, chacun s'accorde à dire que l'économie dirige les Etats, que les agences de notation font la politique des pays et que la volonté politique n'a plus de sens, la gestion que Pierre vient de nous exposer et les projets que je vais avoir l'honneur de vous détailler un peu montrent qu'Antony est un des exemples qui démentent totalement cette apparente fatalité. Les orientations budgétaires de cette année sont encore une fois placées sous le signe de la lucidité et de la volonté politique dans la poursuite de l'application du même programme depuis mars 2008.

En effet, comme chaque année, c'est peut-être pour certains un peu lassant mais nous sommes bien dans la continuité, il n'y a pas de surprises. La situation financière saine et la gestion vertueuse dont nous avons parlé, récemment certifiées par la Chambre régionale des

comptes, sont les garantes de l'application du programme que vous connaissez par cœur : une ville plus belle pour tous, une ville plus dynamique pour tous, une ville plus solidaire pour tous.

Une ville plus belle d'abord pour tous, avec une décision d'investissement à long terme dont Armelle Cottenceau a parlé tout à l'heure, qui profite à tous les Antoniens ; ainsi 80% du programme de rénovation des rues sont déjà réalisés et poursuivis ; le tout prévu pour être terminé sans retard en 2014 avec un enfouissement des réseaux aériens à un rythme accéléré. On est passé de 4 à 5 rues par an à une dizaine de rues par an...

M. le Maire : Une trentaine.

M. AUBINEAU : C'est encore mieux que ce que j'imaginai. L'idée, maintenant que les travaux ont bien avancé, c'est de mettre l'ensemble en cohérence et de répondre à une des aspirations des Antoniens et dont l'opposition s'était faite le portevoix à maintes reprises : c'est le schéma directeur de circulation ; les réunions sont en cours et le but concrètement est de définir un schéma qui modifiera les possibilités pour circuler, avec notamment un focus sur la manière dont différents quartiers peuvent accéder aux différents collèges de la ville. Donc axé évidemment sur les jeunes et les élèves pour qu'ils puissent se déplacer et accéder à leurs cours en toute sécurité.

La ville plus belle aussi pour tous avec ses presque quatre hectares de parc paysager à la place des anciennes friches le l'autoroute A 86 dans le secteur Bas Graviers – Crocheteurs. En bénéficieront en particulier les résidents du quartier puisque ce parc fera écran et diminuera la pollution visuelle et auditive de l'A 86. A priori, là, on est dans le développement durable.

Embellissement du cadre de vie par le combat sans relâche de M. Nehmé et de toute la majorité auprès de RFF pour réduire les nuisances

le long de la ligne Massy-Valenton, en commun avec aussi l'opposition d'ailleurs. Et puis un objectif, vous parliez d'objectifs tout à l'heure, vous disiez qu'on n'avait pas de ligne claire ni d'objectifs, qu'il faut nous donner des objectifs pour mesurer la performance, etc, eh bien nous en avons un : objectif de réduction de 20% de la dépense énergétique dans les bâtiments publics, entamée depuis 2008, en particulier à l'occasion de la rénovation des écoles et des crèches. Et renégociation de contrats, on en a déjà parlé, sur l'énergie.

Ensuite, une ville plus dynamique pour tous. Grâce aux nouvelles infrastructures associatives et culturelles qui rentrent en phase de construction, on a d'abord la désignation du maître d'œuvre pour le théâtre mais c'est du côté de la CAHB qui en a la compétence ; le cinéma avec toujours la dominante d'Art et Essai chère aux Antoniens ; une nouvelle ludothèque dont nous avons plus que doublé la surface ; et puis un équipement très attendu par les artistes et les associations Antoniens : le futur complexe associatif avec tout ce qu'il faudra pour les congrès, les réunions, les concerts, les répétitions, pour tous les âges et tous les genres.

A ces nouveaux axes de développement du dynamisme culturel et associatif de la ville s'ajoutent les projets de programmation et d'innovation dans l'activité quotidienne des infrastructures qui sont déjà existantes, comme les ateliers du Château Sarran qui a été rénové il y a peu, la diversification et la montée en puissance de ces ateliers. Le Salon des Artistes Antoniens à la Maison des Arts et le Carrousel d'hiver à André Malraux permettront à la ville de vraiment bien mettre en valeur les artistes locaux. Et puis la montée en puissance des festivals que l'on a déjà évoqués, de la BD et du Jazz dont la crédibilité augmente d'année en année ; nous avons eu cette année de célèbres jazzistes.

Et puis une ville dynamique pour tous avec le sport, domaine dans lequel la municipalité a beaucoup investi depuis 2008, et elle poursuivra ses efforts avec la rénovation et la construction de nouveaux gymnases du complexe sportif à La Fontaine et au collège Descartes, en coordination avec le Département. Et le lancement des études pour le gymnase Pajeaud pour une livraison prévue en 2014-2015.

Et comme nous l'avions annoncé, la CAHB remplacera la vieille piscine des Iris en saisissant cette opportunité pour que la mairie y ajoute une fosse de plongée qui est très attendue parmi les nombreux pratiquants Antoniens, on dénombre un peu plus de 200 licenciés rien que sur la ville d'Antony, avec pas moins de deux clubs, et qui sont donc très intéressés.

Une ville plus dynamique aussi car avec Le 11, l'Espace Jeunes tant attendu permet aux jeunes Antoniens d'exprimer leur talent et leur potentiel dans tous les domaines, je ne vais pas faire une liste à la Prévert. Pour les plus petits, les centres municipaux de loisirs ont de plus en plus de succès, nous l'avons évoqué tout à l'heure. Et enfin, augmentation du nombre de place de crèches pour les tout petits, avec 628 places en interne et au sein de crèches associatives 118, ce qui fait quand même pas mal de créations nettes pour la ville.

Création d'un deuxième RAM à Pajeaud récemment. Et puis d'une manière plus générale, optimisation et simplification des procédures internes comme celles des familles pour l'ensemble du service de la petite enfance.

Et trois projets pour les plus petits, trois projets plus structurels : la crèche des Coccinelles rue Aristide Briand prévue pour être livrée en septembre 2013, avec 50 places de plus. Les études lancées pour une nouvelle structure sur les terrains de l'IUFM. Et puis une crèche

supplémentaire envisagée dans les nouveaux bâtiments de La Croix de Berny en 2015.

L'éducation est donc au centre de ces orientations budgétaires avec des investissements dans les structures comme la réhabilitation de la cuisine centrale, ouverture prévue à la rentrée 2013 ; la reprise en main du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac avec les deux alternatives qui s'offrent à nous mais en tous les cas une reprise en main ; et les études préliminaires pour la reconstruction du groupe scolaire Anatole France.

Si on parlait de la crèche envisagée à la Croix de Berny dans le cadre des nouveaux bâtiments de ce quartier, c'est bien parce que le dynamisme économique de la ville d'Antony va passer par ce quartier là. C'est en deux temps pas moins de 31 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et à peu près 2000 emplois, et 1800 mètres carrés de commerces qui bénéficieront aux Antoniens. Dynamisme aussi relancé à Antonympole en profitant des orientations du Grand Paris qui vont donner à terme une nouvelle dimension à ces 40 hectares. Avec la future gare de la ligne Verte qui sera située entre les deux interfaces que sont l'aéroport d'Orly et la gare TGV de Massy.

Mais Antony est aussi une ville équilibrée, c'est notre volonté, équilibre géographiquement et sociologiquement, et si on en croit les statisticiens, il importe que la municipalité reste au service de l'ensemble de sa population, plus aisée ou moins favorisée.

S'agissant des personnes à mobilité réduite, on a parlé de la voirie tout à l'heure, la moitié nord de la ville est déjà accessible à ces personnes et aux mal voyants. Nous continuerons sur cette lancée pour permettre à chacun d'emprunter le réseau Antonien d'ici fin 2013, un peu plus tôt que prévu. L'accueil des personnes handicapées dans les centres municipaux de loisirs, qui a été initié il y a déjà plusieurs mois, est devenu un vrai savoir faire reconnu désormais à Antony. Et il est

évidemment prévu dans le cadre de la Charte Ville Handicap et en concertation de poursuivre des actions pour faciliter l'accès aux services publics, l'hôtel de ville et les écoles en particulier.

Pour nos concitoyens malades, volonté politique encore par le biais de la société civile puisqu'on en a parlé avec la Croix-Rouge : d'abord acquisition et aménagement d'un centre de santé ; de même la borne DASRI dont le but est d'assainir les déchets des habitants, à proximité de l'hôpital privé. Et puis la ville poursuivra sa démarche de sensibilisation déjà très volontariste que Ioannis Vouldoukis vous a déjà détaillée en faveur de l'initiation des Antoniens aux premiers secours et utilisation des défibrillateurs.

Enfin, concernant les plus défavorisés de notre ville, nous visons une performance accrue du tout nouveau CCAS qui pourra profiter des synergies et de la proximité du service du Conseil général qui en a la compétence ; l'aide au Secours Catholique pour ouvrir un nouveau relais, Armelle Cottenceau a détaillé tout à l'heure le nombre de personnes accueillies. Et puis la poursuite des actions que vous connaissez dans le cadre de la Charte du Logement Solidaire.

A propos du logement social, Antony Habitat vient d'acquérir 161 logements de la Cité Champagne qu'il va prochainement transformer en logements sociaux. Les deux programmes du Parc de Tourvoie, 113 logements, et des Bas Graviers, 123 logements, avancent conformément aux prévisions. Ce sont donc 236 nouveaux logements sociaux d'Antony Habitat qui seront achevés d'ici la fin 2012. La ville devrait ainsi disposer fin 2012 de plus de 5300 logements sociaux, ce qui portera le nombre très largement au-dessus des 20%.

De nouveaux projets de construction de logements sociaux sont à l'étude, 66 logements seront construits en 2013-2014 à La Croix de Berny, 80 logements au quartier Pajeaud, et en réhabilitation les efforts

d'Antony Habitat porteront essentiellement sur la résidence Lavoisier qui sera lancée dès le printemps 2012 et sera suivie d'une résidentialisation au 2 – 4 et 6 de la rue Robert Scherrer. Ce qui fait que l'on a ainsi une ville équilibrée.

A Jean Zay, réhabilitation et reconstruction d'un vrai quartier d'Antony avec plus de 1000 logements étudiants dans des conditions de vie dignes, entourés d'espaces verts et d'une vraie ville, ce sera un quartier de ville, tout cela pensé et réalisé grâce au concours de Jean Nouvel dont on ne remet plus en cause la crédibilité. Sont en cours la concertation et la réalisation du projet d'aménagement.

Dans le volet solidarité, la première des libertés est la sécurité : la vidéo-protection, dont l'amélioration continue et le déploiement autour des écoles devient de plus en plus pertinente. Formation des agents municipaux dans leur travail de proximité, et s'ils le souhaitent, ils peuvent demander à être protégés avec des gilets pare-balles. Et puis poursuite de l'action du service de prévention à chaque fois que cela est nécessaire et que ce sera nécessaire dans tous les quartiers d'Antony.

Le dernier projet, celui qui a nécessité pour nous le plus d'investissements et qui est selon nous très porteur d'avenir, c'est la convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU et le département en décembre 2004, qui s'achèvera l'an prochain, on touche au but avec la réalisation de la salle polyvalente qui remplacera l'actuelle maison de quartier Mont-Blanc, et qui offrira aux associations et aux habitants du quartier comme des autres quartiers un lieu de réunions et de fêtes.

Le Square de l'Atlantique sera réaménagé dans le courant de l'année, et la reconstruction de la voirie se poursuivra avec la rue Scherrer.

On a vu l'ouverture du complexe Eric Tabarly cette année, qui est désormais le centre d'entraînement d'un millier de sportifs Antoniens,

escrimeurs, joueurs de tennis de table, arts martiaux, danseurs, etc. Lieu d'initiation au sport des écoliers du quartier mais aussi grande salle d'envergure nationale susceptible d'accueillir des compétitions de haut niveau dans la plupart des sports individuels

La résidence étudiante Louise Bourgeois a ouvert également au mois de septembre. Elle accueille déjà 120 étudiants, et les autres immeubles de l'îlot Scherrer sont en voie d'achèvement.

Mais l'achèvement de la rénovation urbaine ne mettra pas fin à l'aménagement du quartier, elle se poursuivra puisque c'est un investissement de long terme en particulier avec la reconstruction du groupe scolaire Anatole France dans un projet de quartier et avec une livraison prévue en 2017. L'accompagnement humain du projet sera poursuivi et intensifié, des actions nécessaires à favoriser la cohésion sociale seront renforcées dans le cadre du programme de réussite éducative.

Vous le voyez, pas de changements dans la volonté d'investissement, pas de changement dans les investissements en tant que tels pour tous, dans une ville équilibrée, un programme équilibré.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, chers collègues, nous voici comme chaque année à un moment important d'une collectivité locale. Le débat d'orientations budgétaires est un moment précieux où notre assemblée prend le temps pour un échange sur le contexte financier, sur vos choix, mais c'est aussi pour nous, l'opposition, d'être force de propositions, ce que, vous le savez, nous ne manquons jamais de faire.

Cette année n'échappe pas à la règle que vous avez instaurée depuis le début de la mandature : vous nous proposez votre programme d'investissement sans jamais donner de chiffres, même approximatifs, ni en investissement ni en fonctionnement, vous nous présentez un

document où tout est mélangé : le budget de la ville, Antony Habitat et la CAHB.

L'an passé, le débat d'orientations budgétaires nous a laissé une impression étrange, à la fois amère puisque lors du débat 2011, vous aviez masqué l'opération IUFM qui a été l'un des plus importants investissements de l'année 2011 alors que le sujet était fondamental pour la question du logement sur notre ville et concernant l'équilibre d'un quartier entier, le quartier Pajeaud. Mais il faut le reconnaître, le débat d'orientations budgétaires de l'an passé est aussi source d'espérance pour nous car des idées que nous avons défendues, le groupe Antony Plus mais aussi Union pour Antony, ont été reprises en cours d'exercice. Pour exemple, l'implantation d'un centre de santé dans le quartier du Noyer Doré alors qu'à cette même époque, l'an passé, vous souteniez que l'accès aux soins dans le quartier n'appelait pas d'intervention municipale. Vous avez changé d'avis et nous en sommes ravis.

Nous allons donc cette année nous appuyer sur votre document, notamment sur l'analyse financière que vous avez faite, et dans un second temps faire des propositions pour une ville plus citoyenne, plus équilibrée, et plus écologique.

Monsieur le Maire, dans l'analyse que vous faites du contexte économique, nous ne pouvons que saluer votre lecture et votre lucidité. Vous nous parlez de « rigueur » alors que nous pensions ce mot tabou ! Vous nous parlez d'un « emballement de déficit », d'un accroissement important depuis trois ans, vous nous parlez des conséquences que va avoir la hausse de la TVA sur les budgets des collectivités locales, vous évoquez les conséquences sur les dotations de l'Etat ; scandaleuses ! Parce que la DGF, ce n'est pas un cadeau que fait l'Etat aux collectivités locales, c'est la compensation des recettes fiscales qu'il lui a retirées. Faut-il en plus rappeler que l'Etat a compté sur les collectivités lors du

plan de relance, si c'est pour ensuite couper les vivres, quelle inconséquence de gestion !

Aujourd'hui, sans l'investissement des collectivités locales, il n'y a pas d'accès au sport pour tous ; il n'y a pas d'accès à la culture pour tous ; il n'y a pas de politique volontariste en matière de transports, en matière de logement. L'investissement public civil est porté par les collectivités locales. Nos dirigeants nationaux doivent s'en rappeler et s'inspirer de la gestion des collectivités locales. Contrairement à l'an passé où la crise en quelque sorte avait épargné les finances des collectivités, nous entrons à présent dans une période plus délicate.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous sommes plus surpris sur les conclusions que vous en tirez : plus de charges, moins de recettes, un accès au crédit plus complexe, voire quasi nul comme l'envisagent aujourd'hui les experts de la finance publique, un système de péréquation qui pèsera sur notre ville de façon pérenne ; pourtant, rien ne change, on continue comme avant ! Nombreux sont les candidats à la Présidentielle qui aimeraient avoir votre recette : moins de ressources financières, autant de dépenses, sinon plus.

Etes-vous sûr de pouvoir tenir longtemps ce rythme sans revoir l'investissement prévu ? Sans avoir à augmenter la fiscalité ? Ou sans augmenter à nouveau les tarifs ? Ce que vous avez déjà grandement entrepris. Nous attendons d'ailleurs toujours les conséquences de la réforme tarifaire intervenue en début de mandat, nous constatons qu'elle vous a permis d'augmenter vos recettes et qu'elle a participé à atteindre une épargne nette confortable, mais nous souhaiterions connaître la conséquence sur la fréquentation, et ce par tranche de population.

Avant d'entamer nos propositions pour ce DOB, nous souhaitons que votre politique en matière d'emprunts soit très largement infléchie. Nous avons compris votre technique de diversification des risques sur les

emprunts structurés que la Cour des Comptes qualifie de « toxiques », il y a eu des gains de réalisés, c'est vrai, mais il faut maintenant avoir des principes forts. La crise dans laquelle nous ont plongés les institutions financières doit nous servir de leçon, nous refusons donc que dorénavant des emprunts soient contractés sur des artifices déconnectés de l'activité réelle. Cela coûtera un peu plus cher, c'est peut-être le prix à payer pour la moralisation de la finance internationale. Avec ces gens là, on ne joue plus, on les met au pas !

Aujourd'hui, les taux fixes ne sont pas très élevés et appliquer ce principe ne coûterait pas bien cher.

Sur les grandes politiques publiques que vous nous proposez, nous avons tout de même l'impression que l'année 2012 est un peu une année de transition et que vous intégrez bien peu les problématiques qui sont apparues dans le courant de l'année 2011. Il y a des projets en cours, c'est vrai, vous en annoncez encore pour le prochain mandat, nous verrons bien si nous les appliquerons, tout n'est pas à jeter bien entendu.

Mais parlons de 2012 et de ce qui s'est passé en 2011. Parlons à ce titre de la culture : en 2012 il y aura le festival du Jazz, les Journées de la Guitare, la fête de la Musique, le festival de la BD, des expositions à la Maison des Arts, c'est vrai, mais comment pouvez-vous faire abstraction de ce qui est intervenu cet été, à savoir la disparition des deux équipements principaux de notre ville : le cinéma et le théâtre ? Les fidèles du cinéma et du théâtre sont malheureux. Les projets à venir vont prendre du temps, la ville ne peut pas se passer de son activité cinéma tant pour les succès populaires que qualitatifs pendant plus de deux ans. La ville ne peut pas perdre son activité théâtre qui est différente de celle du cirque pendant plus de quatre ans. Pour les personnes âgées, pour les familles qui avaient l'habitude de venir au théâtre Firmin Gémier et qui ne vont pas à La Piscine, une offre de théâtre doit leur être proposée.

Nous proposons donc que tout soit mis en place pour qu'un cinéma provisoire soit installé en ville très rapidement. Et nous proposons que sur les mois d'été, une scène soit installée dans un parc du centre ville pour proposer des après-midis théâtrales les samedis du mois de juin à septembre.

Nous souhaitons également que soit étudiée la possibilité d'un équipement du type Château Sarran au nord de la ville, vers La Croix de Berny où il n'y a pas de structure culturelle de la ville.

Concernant les circulations douces, vous nous promettez à nouveau la présentation d'un plan d'ensemble pour les cyclistes, pourquoi celui-ci est si long à venir ? A ce titre je souhaite évoquer plusieurs points pour lesquels une action déjà mise en œuvre nous semble très insuffisante. Vous venez de peindre sur l'avenue du Bois de Verrières une bande cyclable, si celle-ci constitue un premier repère, cela est très en-dessous de nos attentes, et pour sécuriser les itinéraires cyclistes, il vous faudra retravailler les intersections et prévoir des dispositifs qui cassent la vitesse automobile, sinon sur ces voies cyclistes, les cyclistes ne seront pas en sécurité.

Nous redisons également qu'une piste cyclable doit être pensée du parc Heller au Lycée Descartes. Proposition que nous avons déjà faite l'an passé.

Nous souhaitons à nouveau que la rue Mounié soit réaménagée pour permettre la création d'un cours urbain où le piéton et l'activité commerciale s'épanouissent ; il faut insister sur le caractère piétonnier de notre cœur de ville avec la création également d'une liaison verte entre le parc Bourdeau, le marché, et la sente piétonnière Henri Lasson.

Sur le centre ville, également doit être engagée la réflexion de la place entre le marché et le théâtre Firmin Gémier. Cet espace sera la place vivante de notre ville, il faut qu'elle appartienne à tous. Soyons

audacieux. Si son aménagement, nous l'avons bien compris, ne sera réalisé qu'après les travaux du cinéma, nous devons avoir une réflexion collective dès à présent. Il ne suffit pas de dire qu'il faut un café avec des terrasses sur cette place, il faut une réflexion bien plus globale ; nous proposons que cette place soit imaginée par des artistes urbanistes. Il ne s'agit pas de refaire le fameux Parc Güell, mais de s'inspirer d'un autre regard, différent, pour ensuite engager un aménagement réaliste, humain et heureux.

Les piétons dans le reste de la ville doivent être mieux considérés, et pour les personnes âgées des bancs doivent être installés sur les itinéraires fortement fréquentés. De même les itinéraires scolaires doivent être aménagés. Je pense ici à la rue des Rabats, par exemple, où je mets au défi un père ou une mère avec une poussette d'aller à l'école sans devoir emprunter la chaussée tant le stationnement sauvage sur les trottoirs est généralisé sur cette grande artère qui mène à un groupe scolaire.

Je pense aux aménagements qu'il est nécessaire d'entrevoir rue Prosper Legouté où vont être regroupés les services du conseil général, le CCAS, et où il y a deux crèches. Le stationnement n'est pas possible et l'accès à ces structures doit être repensé.

Pour la petite enfance, je ne reviens pas sur les crèches que vous aviez promises et que nous attendons comme vous, mais vous n'évoquez jamais la crèche de l'hôpital Erasme qui va fermer. Nous pensons que cet espace doit être municipalisé pour offrir rapidement une nouvelle crèche là où il y a de l'espace, là où il y a un jardin, et ce dans un secteur qui va voir sa population augmenter avec l'opération sur les terrains du CEMAGREF. Mais que fait-on en attendant, quand on sait que plus d'une place sur deux est refusée actuellement ?

Nous refaisons nos deux propositions : pour les familles qui ont vu leur demande de place en crèche refusée, et seulement celles-ci, nous proposons que soit menée une étude pour que la ville prenne en charge la différence entre le coût de la place en crèche et le prix de la garde par une assistante maternelle. Tout cela devra être encadré, sinon c'est une injustice financière entre les familles qui obtiennent une place en crèche et celles qui n'en ont pas.

La deuxième proposition, je l'ai déjà évoquée à maintes reprises, c'est d'obtenir de la CAF qu'une modulation de la courbe des tarifs soit initiée pour limiter l'effet de seuil généré par l'aide de la prestation d'accueil d'un jeune enfant qui crée un énorme écart entre les familles. Une famille qui a un enfant et qui gagne moins de 3500 € est subventionnée 170 € par mois ; une famille avec un enfant qui gagne 3501 € n'a rien, zéro ! Ce n'est pas possible.

Sur la politique du logement, je suis désolé mais vous en êtes toujours à la compensation des destructions que vous avez débutées à la fin des années 90, auxquelles il faut désormais ajouter les logements détruits à la RUA. Vous avez organisé cette pénurie et vous ne réfléchissez qu'avec cette barre des 20% de logements sociaux qui n'a de sens qu'à travers la pénalité prévue, mais l'enjeu du logement, c'est de permettre à toute la société d'habiter dans la petite couronne de la région parisienne.

Cependant, aujourd'hui, dans notre ville, il existe désormais d'autres perspectives avec les terrains de l'IUFM et l'aménagement des terrains de la RUA qui sont des terrains publics et payés par les contribuables. Sur ces deux espaces, l'offre de logement social doit être importante, et pour ce qui sera vendu à la promotion immobilière, cela devra être encadré et éventuellement compensé par l'achat d'autres terrains susceptibles d'accueillir du logement social et du logement intermédiaire.

Il ne s'agit pas sur ces espaces de laisser la promotion libre de tout et qu'elle sorte des logements à plus de 7 000 € le mètre carré comme elle vient de le proposer et que l'on voit sur la dernière de couverture du dernier BMO, sur la RD 920 à la place de la Banque Fortis, ce sont des logements à plus de 7 000 € le mètre carré. Nous l'avons déjà dit au bilan du PLH, l'initiative privée n'a pas besoin d'être aidée à Antony, elle dépasse les objectifs de plus de 300% ! Aujourd'hui, dans des territoires proches de nous, l'action de villes volontaristes permet de sortir des opérations immobilières à moins de 4 000 € le mètre carré ; ce qui est possible à Arcueil ou à Cachan doit l'être à Antony car c'est l'ensemble du parcours résidentiel qui doit être assuré pour les plus pauvres et pour les classes moyennes.

Cette attention devra également prévaloir lors de l'aménagement d'Antony dans quelques années. La loi du marché exclut dans nos villes des pans entiers de notre société, il faut donc utiliser tous les outils dont on dispose pour limiter ces effets pervers.

En 2012, nous proposons également, comme nous l'avons fait lors des trois derniers DOB, que la ville préempte sur la RD 920 pour assurer une mixité sur cette avenue où fleurissent des opérations en permanence.

Nous proposons également que la ville modifie les règles d'urbanisme, mais cela, nous l'avons déjà fait, on y revient, après tout vous aussi, lors des DOB vous vous répétez, pour contraindre les opérateurs immobiliers à faire des opérations mixtes, ce que font de nombreuses villes de droite comme de gauche.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'Antony Habitat, lorsqu'il réhabilite, réduise les charges de dépenses énergétiques de 30% et participe ainsi à la baisse des charges pour les familles. Tout comme des aides et une assistance doivent être apportées aux copropriétés privées, pas

seulement aux pavillons, pour accompagner leur démarche de réduction des dépenses énergétiques.

Sur la question de la sécurité, c'est comme tous les ans le flou sur la vidéosurveillance, pouvez-vous au moins nous préciser où va s'étendre le réseau de vidéosurveillance ? Et nous savons désormais que la vidéosurveillance ne suffit pas pour une politique efficace en la matière, il ne peut s'agir d'activer que ce seul outil, la présence humaine est attendue par les habitants et nous savons qu'elle est efficace en matière de prévention mais aussi d'élucidation.

L'an passé, nous avons salué le renforcement de l'équipe de prévention et nous souhaitons qu'elle soit mobile sur l'ensemble du territoire. Ce qui s'est passé l'an dernier à St-Exupéry et ce qui se passe sur les Morins doit pouvoir être repéré avant que les riverains ne soient importunés, et les jeunes doivent être accompagnés, même temporairement, dès que cela est nécessaire.

Sur le sport, nous vous redisons que l'offre de sports de raquettes doit être diversifiée au stade Georges Suant avec la création de courts de squash et de badminton pour offrir un plus grand choix et aussi pour équilibrer les comptes et donner du sens à notre délégation de service public de tennis. Sur le quartier La Fontaine, il va y avoir deux gymnases, on a déjà échangé par voie de presse là-dessus, mais que fait-on en attendant 2015 ? Nous vous redisons qu'il faut passer un accord avec la RATP pour qu'au moins, lors des mois de printemps et d'automne, les groupes scolaires puissent utiliser la piste d'athlétisme et les terrains synthétiques de l'US Métro afin que durant la longue période d'absence d'équipements, on puisse offrir aux jeunes une pratique de sport dans de bonnes conditions et à proximité des axes de circulation.

Par ailleurs, pour les équipements à venir, pour sortir de la spécialisation des lieux sportifs, il faut offrir des structures où tous les

sports peuvent être exercés afin de répondre aux mouvements associatifs et permettre à des sports moins populaires d'avoir un accès aux gymnases.

Sur l'éducation et la jeunesse, concernant les travaux dans les écoles Dunoyer de Segonzac et Anatole France, il faut associer notre conseil à la prise de décisions. Comment un conseil municipal peut-il être exclu des choix d'implantations et de modifications des écoles qui conditionnent la vie de nos enfants ? C'est l'une des compétences les plus importantes des communes et rien n'est débattu dans cette enceinte ! Ce n'est pas satisfaisant, ce n'est pas possible.

Par ailleurs, il faut reconnaître que sous l'impulsion du service communication, l'e-information a progressé sur Antony ces derniers temps. Il y a un chantier à revoir, je l'avais déjà dit l'année dernière, c'est celui des inscriptions dans les écoles qui se font dans des conditions inacceptables, qui sont en quelque sorte un peu une loterie dans certains quartiers, l'offre de places est complexe et je ne dis pas qu'on va résoudre cela en claquant des doigts, mais au moins dématérialisons cette procédure plutôt que de faire venir les gens à 5h du matin, s'ils viennent à 5h40 et qu'ils sont cinquième alors qu'il n'y a que quatre places, on ne les prend pas !

Enfin, sur la jeunesse, laissons sa chance à l'Espace Jeunes, au 11. Mais il faudra vite regarder la fréquentation. Je crains qu'il ne soit réservé qu'aux jeunes scolarisés et qui fréquentent le centre ville. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire pour ces jeunes là mais nous le savons tous, ce qui permet de vivre pour un adolescent, c'est son quartier, son collège, son lycée, et c'est dans ces lieux que des services à la jeunesse doivent être offerts.

Le développement économique et le commerce : sur Antonypole, nous aimerions connaître les équilibres qui sont recherchés entre l'activité

économique, l'offre de logement, et le service public. Là encore, nous le savons tous, pour réussir l'aménagement d'un quartier, l'équilibre est parfois complexe, cela repose sur une activité commerciale, une offre de logement, des services publics, et un bon rattachement au reste du territoire. Dans le même esprit, à La Croix de Berny, il faut en plus de l'activité économique, et compte tenu du risque du départ annoncé de la société Sanofi-Aventis, il faut réfléchir à une bonne adéquation entre une activité commerciale et l'installation d'un équipement public, ou valoriser ceux qui sont à la RUA et les ouvrir à la ville.

Il y a de nouveaux quartiers, on en a déjà parlé, qui ouvrent des perspectives, et il y a aussi ceux où le commerce de proximité est en souffrance. Je pense par exemple au quartier Pajeaud. Depuis des années, nous préconisons d'utiliser le droit de préemption qui nous est offert pour assurer un maintien de l'activité. Réticents à l'époque, vous convenez désormais de son utilité. Mais sur ce quartier, l'aménagement des terrains de l'IUFM n'était-il pas l'occasion de recentrer une partie de l'activité commerciale pour lui offrir une meilleure visibilité et élargir la zone de chalandise ? N'y avait-il pas aussi à réfléchir sur les terrains de la prévention routière ?

Sur la question des infrastructures de transports, vous annoncez votre accord de principe sur la réalisation de l'aménagement de la ligne Massy-Valenton alors même que la concertation n'est pas achevée ! Pour nous et pour de nombreux riverains, nous considérons que ce projet n'a plus de sens compte tenu de la prochaine réalisation de l'interconnexion sud et compte tenu de la ligne verte du métro du Grand Paris. Nous considérons que ce projet n'est pas tant éloigné de celui de 2003, et aujourd'hui dire qu'on est prêt à travailler seulement sur les murs antibruit, alors même que la négociation n'est pas achevée, c'est dire que quelque part vous abdiquez.

Il y a une deuxième grande bataille à mener sur les transports et à engager, c'est celle sur le RER B. La situation ne peut plus durer, il faut prendre exemple de ce qu'ont fait des collectivités alentour comme le Val de Marne, il faut associer les utilisateurs et les citoyens à cette bataille. Regardez ce qu'a fait le Val de Marne, il a mobilisé sa population, au final dans le projet du Grand Paris il a gagné, il aura Orbival. Il faut faire comprendre à l'Etat, au STIF, à la Société du Grand Paris qu'avant toute chose, il faut moderniser le réseau existant. Et la deuxième raison pour laquelle il faut mobiliser les Antoniens, c'est l'arrivée du tramway et les conséquences que cela aura sur La Croix de Berny qui est déjà saturée et obsolète. Il faut dès à présent engager cette réflexion pour que le tramway ne soit pas une mauvaise surprise sur la ligne B. Ce tramway est nécessaire mais il risque de ramener des gens qui notamment allaient à Robinson chercher le RER B vers la Croix de Berny, il faut que tout cela soit bien réfléchi et il faut associer les habitants.

A de nombreuses reprises, ces derniers temps, il vous a été encore reproché de ne pas concerter la population, je pense là encore au quartier Pajeaud. Des quartiers comme celui-ci où il existe une forte vie associative, où il y a une véritable vie de quartier, ces quartiers sont prêts tout comme le sont les quartiers du Noyer Doré et La Fontaine, à tenter l'expérience des conseils de quartier. Pourquoi, alors que l'on sait que du dialogue jaillissent des idées partagées par tous, refusez-vous d'aller dans ces dispositifs ? Nous proposons donc pour 2012, à titre expérimental, la création de trois conseils de quartier : au Noyer Doré, à La Fontaine, et dans le quartier Pajeaud.

Voilà Monsieur le Maire, chers collègues, l'analyse et les nombreuses propositions que nous venons de faire pour une ville plus solidaire, plus agréable, plus citoyenne, mais surtout : pour les Antoniens.

M. RIVET : Monsieur le Maire, chers collègues, ce débat revêt aujourd'hui une importance particulière car nous approchons de la fin de notre mandature et dans deux ans, le moment sera venu de présenter aux Antoniens un bilan de notre mandat.

Cette remarque fait suite à ce qu'a dit M. Médan à la fin de son intervention en parlant de l'élection qui a eu lieu en 2008 et il y en aura une autre dans deux ans.

Nous avons souligné à plusieurs reprises que le débat politique avec les Antoniens devait être fait de façon régulière à travers, d'une part les conseils de quartier que vient d'évoquer Fabien Feuillade, d'autre part une réelle concertation participative et interactive avec les citoyens sur les projets qui les concernent. Vous vous y êtes toujours refusé, peut-être suivrez-vous la proposition de Fabien cette fois-ci.

Les orientations budgétaires que vous présentez ont été une fois de plus élaborées derrière les murs de la mairie par quelques élus, et je vais citer des expressions que vous employez de façon récurrente lorsque nous nous exprimons, ça vous évitera peut-être de les employer lorsque vous répondrez : « nous sommes pour la concertation » dites-vous, ce sont des extraits d'interventions, alors que vous en rejetez les modalités, et certains d'entre vous ont même appelé cela « la réunionite ».

Vous dites que si les Antoniens étaient mécontents de la gestion de la ville, ils ne vous auraient pas réélus chaque fois, mais c'est passer sous silence que cette fois, 47% des Antoniens ont choisi notre politique. C'est donc reconnaître que vous laissez délibérément de côté les aspirations de presque la moitié de la population. C'est clairement affirmer que votre slogan « Antony pour tous » est une supercherie puisqu'il ne s'adresse qu'à ceux qui vous ont élus !

Vous estimez que seule l'approbation de votre action est constructive et que la critique est de mauvaise foi ; cela a été dit ici ; lorsqu'on

approuve, c'est constructif, lorsqu'on critique, nous sommes de mauvaise foi.

Vous dites que les propositions que nous faisons sont des « incantations » et que notre vision négative de la ville n'est partagée que par très peu d'Antoniens.

Vous nous accusez enfin de vouloir faire peur en soulignant les dangers des politiques d'endettement croissant qui ne tiennent pas compte d'un environnement défavorable de nos finances publiques ; je suis content de voir que cette année, le rapporteur est un petit peu moins optimiste que les années précédentes.

Nous refusons de laisser croire aux Antoniens que notre ville est insensible aux difficultés économiques qui, comme le nuage de Tchernobyl, est une bulle qui s'arrête aux frontières d'Antony ; c'est ce qu'a dit tout à l'heure M. Aubineau, c'est bien, vous êtes jeune, vous y croyez...

Sans aucun fond public que vous nous refusez alors que vous octroyez des fonds publics à titre individuel aux 35 conseillers municipaux de la majorité, nous travaillons sans cesse à construire avec les Antoniens et leurs associations un projet qui, au-delà de quelques réalisations que vous avez conduites- corresponde vraiment à nos aspirations.

Ce soir encore, vos orientations budgétaires présentent un mauvais pari sur la réussite d'un projet d'investissement mal orienté car sans concertation avec nos populations et obnubilé par une autosatisfaction permanente.

Je vais m'exprimer en premier lieu sur la situation financière, et ensuite je parlerai de façon assez globale des orientations budgétaires, et le détail de ces orientations sera repris par certains de mes collègues.

Sur la situation financière de la ville, vous reconnaissez quand même que l'environnement financier est resté et restera défavorable à notre ville : baisse des dotations de l'Etat ; recul des droits de mutation du fait de la stagnation de la construction ; et montée en puissance de la contribution de notre ville au Fonds de péréquation intercommunale en faveur des villes moins riches que la nôtre. Sur ce dernier point, l'étude de l'observatoire des inégalités de novembre 2011, que vous avez beaucoup de plaisir à citer, indique quand même qu'Antony est parmi les 10 villes françaises où les revenus les plus riches sont les plus élevés. C'est donc bien au nom de la solidarité –et il ne faut pas s'en plaindre– que notre ville contribuera de façon importante à ce Fonds de péréquation : plus de 1,7 M€ en 2016. C'est presque 20% de l'épargne nette qu'il va falloir consacrer à cette contribution d'ici quatre ans ! C'est aussi, sur le plan anecdotique comme nous le verrons, le prix estimé de la fosse de plongée que vous voulez construire.

Il ne faut pas non plus tromper les Antoniens sur l'épargne. Vous parlez sans arrêt de l'épargne brute mais l'épargne disponible pour les investissements, c'est l'épargne nette puisque l'épargne disponible, l'épargne nette, c'est ce qui reste quand le remboursement de la dette a été effectué. Or le remboursement de la dette ne cesse d'augmenter du fait de vos choix en matière d'équipements coûteux qui nécessitent un emprunt croissant. Depuis le début de la mandature, le poids de la dette, c'est-à-dire la somme des intérêts et du capital que la commune doit rembourser s'accroît chaque année : 7,8 M€ en 2009, 8,8 M€ en 2010, 9,8 M€ en 2011 ; cela fait plus de 27% en trois ans pour le poids de la dette !

En outre, comme nous l'avons déjà souligné, plus de la moitié des emprunts sont déjà à taux variable ou le seront l'année prochaine. Sur 108 M€ de dette, plus de 61 M€ ont des taux d'intérêt qui dépendront des

fluctuations entre monnaies étrangères ou différentiels d'inflation entre des pays aux variations économiques imprévisibles. Nous soutenons donc la proposition de Fabien Feuillade d'augmenter la part d'emprunts à taux fixe, même si cela coûte un peu plus cher, il en a donné les raisons.

Il ne faut pas non plus leurrer ce conseil en évoquant des rentrées financières que vous n'espérez que dans les années à venir, nous débattons aujourd'hui des ressources financières en 2012. La vente des terrains de l'IUFM aura-t-elle lieu cette année et son montant sera-t-il au moins équivalent à celui de l'achat ? 8 M€ ?

A Antonypole qui en trois ans est le troisième projet d'aménagement lancé, comptez-vous réellement sur ce projet toujours en devenir pour vous apporter des ressources en 2012 ? Si non, n'en parlons pas pour 2012.

Enfin, les subventions attendues de l'Etat et du Conseil général 92 compléteront mais ne remplaceront pas la somme que la commune devra encore verser pour terminer l'aménagement du Noyer Doré. Elles ne peuvent pas être comptabilisées comme ressources.

Il y a un fait que vous mentionnez, et j'en suis heureux, qui va avoir un impact important pour notre ville qui est consommatrice d'emprunts, 108 M€, c'est que les banques prêtent de moins en moins, j'ai appris que le Conseil général du Val d'Oise a fait un appel pour un montant d'emprunt de 50 M€ et qu'il a reçu deux offres de 5 M€, le dixième de ce dont il a besoin ! Comment ferez-vous si, lancés dans des opérations que vous voulez conduire simultanément sans faiblir et sans rien retarder, en 2012 on ne prête pas à la ville ? Mais il est vrai que l'autosatisfaction que j'évoquais plus haut vous empêche d'envisager ce scénario, scénario que nous ne souhaitons vraiment pas pour notre ville !

Alors comme l'a évoqué Fabien Feuillade : des ressources extérieures qui vont diminuer ; des ressources exceptionnelles que vous attendez

depuis plusieurs années ; des dépenses qui vont augmenter puisque vous avez fait allusion aux dépenses qui ont déjà augmenté ; des impôts sur lesquels vous ne voulez pas agir ; et vous ne parlez pas d'emprunts pour cette année, vous parlez de ressources mais vous ne parlez pas d'emprunts, est-ce à dire que vous n'en ferez pas ? Où vous mènera ce fameux volontarisme politique dont vous vous vantez ? Mais je pense que nous aurons une réponse favorable au prochain conseil qui parlera du budget !

En ce qui concerne l'aménagement urbain, ce sont des investissements coûteux et le champ libre est laissé à la promotion privée par un PLU complaisant comme le montre la démolition des maisons qui sont dans le centre ville au profit d'opérations immobilières à plus de 7 000 € le mètre carré, repoussant encore plus à la périphérie la très grande majorité des Antoniens.

Nous voulons un urbanisme conçu au niveau de la ville qui vise le développement de chacun des quartiers autour de lieux de vie. A Antony, hors la rue Mounié et son croisement avec la RD 920, il n'y a pas de quartier. Et si vous avez tenté de le faire, et en partie réussi au Noyer Doré, c'est parce que les partenaires extérieurs ont apporté les trois quarts du financement. Et même votre combat pour préserver les quelques commerces de bouche qui restent dans les rues du centre ville se résume maintenant à maintenir ou à augmenter la circulation des véhicules ! Comment pouvez-vous dire d'un autre côté que vous voulez favoriser les déplacements doux qui sont, on le sait aujourd'hui, le mode privilégié de déplacement pour faire des achats dans sa ville ?

Vous refusez la création de zones de rencontre en centre ville, limitant drastiquement la circulation automobile en centre ville, pour créer des zones de rencontre, et vous vous en vantez, dans des rues vraiment très

peu fréquentées où peu de personnes se rencontrent ! C'est vraiment le contre-emploi des zones de rencontre !

Vous voulez préempter les commerces du centre commercial du Parvis de la Bièvre qui est au bord de la disparition, bravo, c'est pourtant une méthode que vous décriviez comme impossible hier. Mais vous le faites sans considération des besoins des habitants dont la principale association n'a pas été associée à cette réflexion.

Vous affirmez tenir compte des besoins réels des nouveaux habitants des nouveaux quartiers qui se créent, or rien n'est prévu. Au Parc de Tourvoie et aux Bas-Graviers qui sont ces nouveaux quartiers, que l'on voit sortir de terre, rien n'est prévu alors qu'il y a plusieurs centaines de logements, aucun commerce, aucun équipement public, et un raccordement en matière de transports qui n'a pas encore été étudié. Alors quand vous annoncez le lancement de l'aménagement du secteur Jean Zay et celui d'Antonyville, tout est à craindre ! Et ce n'est pas la concertation très floue que vous avez initiée pour le quartier Jean Zay qui va nous rassurer !

Résumons : un non projet de départ à 70 000 €, -c'est le montant qui serait nécessaire pour financer la médecine du travail pour tout le personnel- ; aucune concertation ; des réunions publiques avaient été annoncées mais on attend encore la date de la première réunion publique ; aucun souci, comme cela est fait actuellement pour le projet Massy-Valenton conduit par RFF, concertation exemplaire, de fournir tous les éléments de réflexion aux habitants afin que le débat soit interactif et produise un consensus ; oui, je dis « concertation exemplaire », RFF a mis les moyens financiers, je ne vois pas du tout apparaître cela pour Jean Zay ni pour d'autres quartiers de la ville, je ne parle pas du fond, je parle de la forme.

Pour les équipements publics, pourriez-vous être attentifs aux besoins quotidiens des Antoniens qui ne disposent que de 128 places en crèches pour presque 900 naissances par an ? Vous ne donnez aucune aide pour la garde d'enfant comme le font même des communes de votre bord politique, je pense à Rueil qui n'est pas communiste ou une mairie gauchiste. C'est la double peine pour nombre d'Antoniens. Il faudrait de l'ordre de 300 berceaux supplémentaires. Alors vous annoncez une crèche de 60 berceaux pour 2012 et une autre pour 2015 ; une crèche de 60 berceaux coûte plus de 3 M€ à la construction, chiffre que vous avez-vous-même fourni.

Le gymnase Lionel Terray, capable d'accueillir des manifestations internationales, a été construit en un an et demi pour un coût de 10 M€ au total alors que dans le programme prévisionnel de l'ANRU en 2006, il était de 6 M€, ça a été presque le double. La fosse de plongée –très attendue par les deux clubs Antoniens totalisant 200 adhérents mais dont la moitié ne réside pas dans la commune- va coûter sur la base de celle récemment construite à Marne la Vallée 1,8 M€ ! Et je ne parle pas de la construction des gymnases, des courts couverts de tennis et de « l'extrême » urgence à construire un gymnase à La Fontaine alors que le Conseil général a lancé le remplacement du gymnase existant !

M. le Maire : Le Conseil général construit pour le collège, pas pour la ville.

M. RIVET : Il y avait combien de gymnases à La Fontaine hier ?

M. le Maire : C'était un gymnase de la ville, pour le groupe scolaire La Fontaine, le Conseil général construit un gymnase pour le collège, les collèges ont aussi besoin de gymnases.

M. RIVET : Il y avait un gymnase hier, il y en aura deux demain.

M. le Maire : Et vous le critiquez ?

M. RIVET : Ma critique est que d'un côté, des équipements sportifs sont construits à une vitesse accélérée, et de l'autre côté il faut un temps beaucoup plus long pour la construction d'équipements pour la petite enfance. Les deux types d'équipements sont nécessaires, mais à l'heure de choix budgétaires dans un environnement contraint, votre priorité dans la nature des investissements n'est pas la nôtre. Nous voulons être aux côtés de la majorité des Antoniens et les accompagner dans leur vie de tous les jours.

Dernier point : l'emploi. Le volontarisme et le dynamisme, il faut qu'ils se construisent par quelque chose de concret, le taux de chômage à Antony est passé de 7 à 9% depuis deux ans...

M. le Maire : Non.

M. RIVET : Si, je vous enverrai les statistiques. Et le chômage touche surtout les jeunes, en particulier au Noyer Doré...

M. le Maire : Non, à force d'annoncer n'importe quoi, vous finissez par mentir ! Par incompetence, vous mentez, c'est dommage !

M. RIVET : Je ne me permets pas de porter de jugement de valeur sur ce que vous-même affirmez, ne me traitez pas d'incompétent, je suis prêt à vous fournir les chiffres.

M. le Maire : fournissez-les, publiez vos chiffres !

M. RIVET : Il y a bien sûr des orientations que nous soutenons comme la réalisation que vous projetez d'un réseau de circulations douces que l'on demande depuis longtemps, la construction d'un nouveau cinéma, cela fait aussi des années qu'on le demande ; les informations continues apportées dans les écoles primaires et maternelles grâce à l'action de l'élu en charge de ces questions qui, lui, sait s'appuyer sur un dialogue constructif avec les citoyens, ça prouve que quand on le fait, ça marche. Nous appuyons également la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et nous reconnaissons certaines économies que vous

avez effectuées ; également les travaux de réfection de la voirie qui étaient indispensables.

Et même, nous appuyons vos efforts pour atteindre fin 2012 si tout va bien, et après plus de dix ans d'immobilisme, le pourcentage de 20% de logements sociaux. Sur ce dernier point, nous regrettons encore une fois votre triomphalisme disant : « nous serons très largement au-dessus des 20% ». Cela n'a pas lieu d'être car le chiffre sera de 20,7% au mieux pendant plusieurs années. Je suis prêt à vous montrer les chiffres qui sont issus de rapports départementaux. Alors que le logement est une des deux priorités de la très grande majorité de nos concitoyens avec l'emploi, se satisfaire d'obtenir –pour le moment- le minimum légal est indécent.

A travers cette intervention et les critiques et les propositions qu'elle contient, vous avez compris, je pense, que nos priorités budgétaires, ce n'est pas l'investissement pour lui-même comme vous l'annoncez dès le début, je cite « les orientations pour 2012 donnent bien entendu, comme les années précédentes, la priorité aux investissements », nous voulons d'abord une gouvernance qui propose, favorise le dialogue, écoute et décide sur des actions centrées sur le logement pour tous, un urbanisme durable, sociable, fonctionnel, vivifiant tous les quartiers ; un plan de déplacement local privilégiant les circulations douces et les transports collectifs ; et le développement d'une vie économique favorisant l'emploi local.

Je n'ai demandé ni fourni d'autres chiffres que ceux qui font partie de la délibération, je me suis ainsi plié à votre remarque des années précédentes disant qu'un débat d'orientations budgétaires n'était pas un débat où l'on discutait de chiffres. J'ai parlé de vos priorités, de vos non priorités et de vos choix, j'ai noté comme Fabien Feuillade que vous commenciez à reprendre certaines de nos propositions, ce qui montre

que notre combat est nécessaire et n'est pas vain ; je doute cependant que l'on se rejoigne dans votre façon de gouverner et de vous éloigner de ce à quoi aspirent nos concitoyens. Merci.

M. DOVA : Pour la petite enfance, essayez donc de demander des places en crèche à Romainville ou à Bagnolet, vous verrez comment vous êtes reçu ! Ils manquent de crèches aussi et eux ne veulent pas en construire !

M. COLIN : Après ces échanges, j'avais envie de porter le regard d'un élu de la majorité, avec la sensibilité qui est la mienne et qui est aussi celle de collègues, et de vous faire part de quelques réflexions :

Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires et c'est un temps important effectivement. Tout à l'heure, on parlait de la liberté, je pensais à Jean Ferrat « Sur un air de liberté, j'ai envie de partir sur un air de liberté » et je trouve que dans une période où il y a beaucoup de morosité et de déprime, avoir un DOB où l'on parle d'avenir, d'enthousiasme, de créativité, c'est quand même quelque chose de très important par les temps qui courent.

Alors toujours sur la liberté, vous connaissez bien Beaumarchais : « Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur », il est évident que cette liberté, vous en avez usé abondamment et c'est votre droit le plus strict. Mais nous pouvons aussi avoir un regard différent, et à défaut d'humilité –on la recherche tous les jours, on a tous des progrès à faire, quels que soient les camps- je voudrais sur la question du pôle social, dire qu'une bonne gestion communale permet d'avoir des moyens, de l'autofinancement, je ne vous apprend rien, et la Chambre Régionale des Comptes elle-même a reconnu que la ville d'Antony avait une très bonne gestion et que la situation était saine. On ne peut pas le dire de toutes les villes. Et quand on a des marges d'autofinancement, on peut agir et s'investir concrètement.

La Charte du Handicap a fêté ses dix ans il n'y a pas longtemps et je sais que c'est la volonté du maire d'Antony et de l'équipe municipale de rendre la voirie accessible à Antony, ce qui représente des millions d'investissements pendant plusieurs années, et là je crois qu'on est vraiment dans le vivre ensemble et dans les valeurs communes partagées.

Nous avons une équipe d'élus, parce qu'on a beau dire mais les uns et les autres, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, il y a des hommes et des femmes qui s'engagent et qui ont des convictions de terrain, et je crois qu'il ne faut pas oublier que si nous faisons de la politique locale, c'est que nous croyons à l'intérêt général et nous essayons de le porter avec nos convictions.

Nous avons le logement solidaire et, Christian Ollivry le sait bien, ce n'est pas rien. On a envie que ça bouge, que ça avance et c'est un véritable investissement.

Nous avons aussi le déménagement du CCAS, ce n'est pas simple de déménager un CCAS, c'est important. Le regroupement des services avec le Conseil général pour essayer de dynamiser l'action au service des Antoniens, ce sont des centaines de milliers d'euros d'investissement et Monsieur le Maire n'a pas hésité à mettre les moyens pour que le CCAS puisse avancer.

Je dirai aussi que ce sont des partenariats au quotidien avec les associations : le Secours Catholique, une maison relais, ce n'est pas rien de soutenir le Secours Catholique en tant que tel ; le Secours Populaire aussi ; de même que l'on travaille avec la Croix Rouge ; avec Habitat et Humanisme ; Les Restaurants du Cœur, Mireille Bugat ne me dira pas le contraire, c'est une solidarité au quotidien qui est engagée ; les Femmes Relais dans le Grand Ensemble avec Mme Covi-Houemavo ; le travail qui

est fait auprès des seniors avec l'enthousiasme de Véronique Bergerol et des autres élus du conseil des seniors, tout cela est un travail qui se fait.

En plus, avec le service Jeunesse, il y a la promotion du service civique, ce n'est pas rien. Et les bourses de jeunes avec notre ami Cyril.

C'est un travail d'une équipe qui se fait au niveau de la solidarité. Alors évidemment, il y a l'argent et Monsieur le Maire est très attentif à ce que les budgets n'exploient pas et il a raison, nous sommes comptables de moyens publics, mais il y a de gros investissements qui sont faits en matière de solidarité sur Antony.

J'avais simplement envie de dire que l'on a eu le forum Ensemble et Solidaire, ce n'était pas qu'un forum, c'est vraiment une démarche et je crois qu'à Antony, la solidarité est véritablement portée par l'équipe municipale. Et je crois que les orientations budgétaires traduisent bien cette volonté de la municipalité.

Mme LE NEOUANNIC : Je n'ai pas lu dans le débat d'orientations budgétaires le budget consacré à l'équipement de cette salle en matière de sonorisation, mais j'imagine qu'on la trouvera dans la ligne du budget.

Au début de la présentation, j'avais un peu peur de m'endormir mais je reconnais que le débat permet, si l'on veut véritablement faire un débat, de faire avancer un certain nombre de choses sur les points qui peuvent nous amener à un constat commun et sur les points de désaccord. Il y a cependant un certain nombre de points de désaccord qui s'accroissent au fur et à mesure que la discussion avance. Certes, bien sûr, on peut se féliciter comme l'a fait Fabien Feuillade de l'état de la prise de conscience de la crise. Encore que dans la façon dont c'est rédigé « la crise est de retour après l'éclaircie entrevue en 2010 » fait qu'on n'est pas loin du bulletin météorologique ! L'hiver est de retour après le printemps ! Mais c'est peut-être le style littéraire de la maison, il y

a ceux qui citent Ferrat plutôt que Dutronc, mais enfin chacun fait ce qu'il veut en matière de choix littéraires.

Il n'empêche qu'il y a des éléments dont on se demande s'ils sont à l'adresse de l'opposition ou du Président de la République qui explique à tort ou à raison, et surtout à tort, que le déficit de la France serait dû aux choix des collectivités territoriales alors que, vous l'avez reconnu vous-mêmes, l'investissement des collectivités territoriales permet le soutien de l'activité économique de notre pays, loin des délocalisations.

Vous avez fait une petite erreur, à moins d'avoir raté quelque chose aux informations, je n'ai pas souvenir que le ministre Guéant ait donné des papiers à tous les travailleurs sans papiers qui travaillent dans le bâtiment et qui sont pourtant très nombreux à soutenir l'économie et la richesse de ce pays, mais si vous nous l'annoncez ce soir, j'en serais ravie et pour une fois, je serais d'accord avec celui qui considère qu'il y aurait une civilisation supérieure à d'autres. On ne peut pas toujours vouloir atterrir à Boulogne et en plus obtenir des satisfactions de l'opposition qui le recevra comme il se doit.

Dans la description du débat d'orientations budgétaires, il y a les éléments de la crise, nationaux et internationaux. Il y a cependant dans la situation de la ville un élément qui a été complètement occulté : c'est le développement de l'amiante qui contribue quand même à la fermeture des deux principaux équipements culturels de la ville. La ville d'Antony est connue non seulement des Antoniens mais par un certain nombre de gens pour 2 ou 3 raisons dont on pense que ça fait la fierté de la ville : d'abord la résidence universitaire d'Antony –on y reviendra– ; ensuite le théâtre Firmin Gémier ; et puis il y a le cinéma d'art et d'essai.

Aujourd'hui j'ai envie de dire qu'entre maintenant et 2014, ce sera « morne plaine » pour la RUA, c'est une absence quasi totale de théâtre, et c'est une suppression du cinéma. Nous savons bien que pour vous, les

échéances électorales ont du bon, c'est de vous aider à remplir certains de vos engagements, et au moins pour le cinéma, on peut se dire que les choses vont sans doute avancer d'ici 2014. Votre volonté et votre aspiration à être réélus, ce qui est en somme toute dans la nature humaine assez logique, peuvent vous conduire à essayer de mettre les bouchées doubles.

Reste que le théâtre, lui, était l'une de vos premières mesures proposées par votre majorité dans le cadre d'une reconstruction en 1985. Je me dis qu'entre 1985 et aujourd'hui, pour l'annonce de la reconstruction d'un théâtre, certes tout va bien, les finances vont bien, mais quand une priorité de choix culturel de la ville aboutit à une situation où ce qui a fait la renommée dans le secteur et au-delà d'une tradition défendue par beaucoup, quel que soit leur courant politique, est en train de disparaître au profit d'une gestion comptable, j'ai du mal à l'accepter. J'ai du mal à accepter qu'en termes de priorités, on m'explique qu'aujourd'hui la question de l'enfouissement et celle des voiries en termes de vivre ensemble seraient une priorité par rapport au théâtre. De même qu'en termes de vivre ensemble, la question de la vidéosurveillance serait une priorité par rapport au théâtre, j'ai du mal à l'accepter.

Surtout qu'en matière de vidéosurveillance, je vous invite vraiment à lire l'étude qui a été faite par l'INV qui explique en quoi ce dispositif est complètement inopérant. Dans ce conseil municipal, un certain nombre d'élus ont envie de prendre leur vélo, sans doute à tort puisqu'ils se sont fait voler leur vélo, et pour l'un d'entre eux sous l'oeil d'une caméra de vidéosurveillance ! Et à l'arrivée, le taux d'élucidation pour retrouver son vélo est de zéro ! C'est une preuve. Et quand on va se renseigner auprès du commissariat sur le taux d'élucidation des vols entre un endroit où il y a une caméra et un autre endroit où il n'y en a pas, le taux ne varie pas.

Est-ce que le nombre de vols de vélo a diminué sur la ville ? Non, pas du tout, il s'est même accru. Il n'est pas proportionnel au nombre de places de parking à vélos, 200 places pour 60 000 habitants, vous êtes vraiment dans la dynamique et dans ce qu'il faut en développement durable sur la ville !

Nous avons donc un désaccord sur les priorités que vous mettez en avant. Il y a en matière culturelle un vide qui ne peut pas, de notre point de vue, entre maintenant le DOB et demain le budget, se concrétiser par l'absence de projets qui fasse que sur 2 ans voire 4 ans, on n'aura pas de développement culturel répondant au moins aux prospectus de tous ceux qui vendent du logement à 7000 € le mètre carré et qui vous expliquent qu'il y a deux RER et des équipements culturels !

Deuxième secteur : la résidence universitaire d'Antony. Là on apprend que la ville va avoir la responsabilité de l'aménagement. Vous connaissez notre désaccord, je sais qu'un débat d'orientations budgétaires, ce ne sont pas des éléments budgétaires, mais au moins on peut et on doit avoir des éléments de calendrier, or nous n'avons rien dans ce DOB sur l'échéancier que vous prévoyez quant à l'aménagement de ce secteur. Je vais le dire très gentiment parce que je sais que ça ne va pas faire plaisir à tout le monde : ça s'appelle maintenant pour vous le secteur Jean Zay, exit l'idée que ce serait un quartier étudiant, exit la résidence universitaire ! Remarquez, Jean Zay a survécu, contrairement au stade où Allende a disparu, il faut dire qu'il a été tué par la milice ! Mais aujourd'hui, quand on se vante de laisser dans votre projet seulement 1000 logements étudiants dont on sait qu'ils participeront encore plus de l'accentuation de la pénurie de logement social étudiant, quand on sait qu'on se vante de tout faire à Antony pour ses habitants, il y a une chose qui est sûre : c'est qu'entre le bilan du Noyer Doré et le bilan de la résidence universitaire, les plus pauvres et les plus démunis,

ceux qui avaient le plus besoin de la solidarité municipale, on leur a dit à eux « dehors ! »

Mme BERGEROL : Je voulais réagir sur le domaine de la Petite Enfance car vous avez tendance à présenter le fait qu'il pourrait y avoir 100% de propositions de places en crèches comme étant la panacée, ça n'est pas du tout mon opinion car je souhaite que l'offre proposée par les assistantes maternelles persiste car c'est un véritable choix pour les familles, l'accueil n'y est pas le même, c'est un accueil individualisé et non collectif pour un petit enfant, donc en fait il n'y aura jamais 100% de places en crèche à Antony. Arrêtez de le présenter comme la panacée. Si on avait la folie de penser cela, ça voudrait dire qu'on retire du travail à des assistantes maternelles qui vivent de cela et qui font vivre leurs familles.

M. MEDAN : Je répondrai sur des éléments dont on a déjà longuement parlé : Vous avez évoqué notre façon de présenter les choses, je considère qu'il s'agit de pragmatisme et pas de présenter toujours de manière excessive, on n'a vraiment pas l'impression d'exagérer. Les éléments que j'ai rappelés conduisant à dire qu'en 2012, on aura un peu moins d'épargne brute, ce sont des éléments qu'on ne cherche pas à cacher. Et il ne nous semble pas nécessaire de considérer que ce soit grave et de noircir le tableau. Maintenant, je ne vais pas reprendre point par point, ce serait un peu long et certains d'entre vous m'en voudraient beaucoup, je crois en revanche que M. le Maire a sur certains points envie de répondre et donc je lui laisserai la parole.

M. le Maire : Je voudrais dire à M. Rivet et Mme Le Néouannic que franchement, avec 10 spectateurs, ce n'est pas la peine de se fatiguer à répandre des idées fausses et des informations fausses, ça ne sert à rien : personne ne vous écoute ! Aller raconter comme M. Rivet que le chômage a doublé à Antony en un an...

M. RIVET : Je n'ai pas dit cela, j'ai dit de 7 à 9%.

M. le Maire : Les demandeurs d'emploi de catégorie A étaient avant 2008 à 5%, ils sont maintenant à 6%. J'ai les chiffres de Pôle Emploi, ils sont à 6,1% et pas plus. Ils n'augmentent pas massivement en ce moment, ils restent autour de 6, ils ont augmenté en 2008 et en 2009 mais maintenant ils sont stables. C'est peu par rapport à la France, peu aussi par rapport aux Hauts-de-Seine, c'est la conséquence de la structure de l'emploi à Antony, au fait qu'Antony a beaucoup de cadres, comme Sceaux et Bourg la Reine, ce sont trois villes qui ont très peu de chômeurs parce que structurellement, ce sont des populations qui sont moins touchées que les autres par le chômage habituellement. Il y avait 3% de chômeurs chez les cadres avant la crise, il y en a peut-être un peu plus aujourd'hui mais les taux restent bas. Donc ce n'est pas la peine de dire ici que le chômage explose à Antony : ce n'est pas vrai.

Mme Le Néouannic, elle, se fatigue à essayer de faire croire qu'Antony devient un désert culturel par la faute de la mairie. Certes, il y avait de l'amiante dans le théâtre. On ne le savait pas. Cela a obligé à fermer l'équipement plus vite que prévu, mais les projets, contrairement à la rumeur que vous avez essayé de répandre, les projets culturels comme les projets de crèches, on ne les ralentit pas. S'ils ne vont pas aussi vite qu'on le souhaiterait, c'est pour des raisons purement techniques. Il faut quatre ans au moins pour réaliser un équipement public, quelle que soit son importance. Une crèche ne se construit pas plus vite qu'un théâtre. Il faut d'abord faire le programme, cela prend un an. Après il faut sélectionner l'architecte et avec les règles des marchés publics, c'est long. Ensuite l'architecte fait son travail, et enfin il faut construire. Cela prend 4 ans minimum, souvent c'est 5, on n'y peut rien. Les crèches arriveront à l'heure prévue, mais c'est long.

Pour le théâtre, dans quelques semaines, nous allons acquérir le terrain, nous allons voter l'achat du terrain fin mars, et ensuite comme la programmation est déjà réalisée et même votée, nous passerons directement au choix de l'architecte et le programme se déroulera comme prévu pour une livraison fin 2015. Pendant ce temps-là, on fait croire à la population ébahie qu'il y a un désert culturel par la faute de la mairie. Non, la mairie n'y est pour rien. Cela vous fera peut-être gagner 3 voix et vous fera passer à 29,5% au lieu de 29% ! mais ce sont des mensonges ! La vérité, c'est que la ville conduit de front tous ses projets sans ralentir et s'il y a un équipement culturel qui est fermé aujourd'hui comme le théâtre, ce n'est pas par la volonté de la ville, qui le subit, comme tout le monde. Vous pouvez toujours faire croire que c'est de notre faute mais la réalité, c'est bien cela. Il n'y a pas de volontarisme là-dedans, il s'agit de marchés publics. Faites le croire à vos électeurs si vous voulez, ils le croiront peut-être, mais enfin, ce n'est pas la vérité.

Maintenant, vous êtes inquiets sur la situation financière mais vous êtes prêts à toutes les dépenses. Etre inquiets sur la situation financière, vous avez raison de l'être, l'environnement des finances des collectivités locales n'est pas bon. Vous dites que c'est à cause de l'Etat UMP, mais je vous rappelle que la Cour des Comptes, présidée par un ancien député socialiste, estime que le gouvernement n'en fait pas assez et qu'il faut durcir encore, notamment, les réductions des crédits versés aux collectivités locales. Si j'en crois la Cour des Comptes, ces crédits devraient encore diminuer beaucoup plus vite que ce qui se fait aujourd'hui, et la Cour des Comptes est présidée par qui ? Par M. Migaud.

La situation est difficile, elle va rester difficile quel que soit le gouvernement que l'on aura à partir du mois de mai, c'est comme ça, il faut s'y faire. Nous avons prévu qu'elle serait difficile dans les prochaines

années, et nous avons maintenu notre programme ; vous n'êtes peut-être pas d'accord avec ce programme mais c'est notre programme et on y fera face sans problème au cours des trois prochaines années. Nous pourrons réaliser notre programme sans augmenter les impôts. Je sais que pour vous ce n'est pas grave d'augmenter les impôts...

M. FEUILLADE : Vous l'avez fait !

Mme LE NEOUANNIC : Vous avez augmenté les tarifs !

M. le Maire : Non, pas les impôts, pas les prélèvements obligatoires.

M. FEUILLADE : Vous avez augmenté les ordures ménagères à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre aussi.

M. le Maire : La ville n'augmentera pas ses impôts. D'autres structures peut-être mais pas Antony.

Sur les orientations budgétaires, soit vous ne dites que des banalités du genre : il faut faire de la concertation, cela au moins, ça ne coûte rien. Soit vous accumulez les propositions intéressantes mais il faut dire alors quels sont les programmes que nous présentons et que vous ne feriez pas. Sinon il faudrait que vous chiffriez votre programme, je sais que ce n'est pas la mode de le faire à gauche, mais vous devriez chiffrer car notre programme à nous, le programme qu'on applique depuis 2008, il est chiffré et nous savons où nous allons et ce programme sera appliqué sans problèmes. Dans le vôtre, les idées que vous donnez sont peut-être intéressantes mais vous n'avez pas un sou pour les réaliser, sauf à abandonner tout ce que l'on fait ! Peut-être que vos électeurs vont vous croire mais pas nous.

M. FEUILLADE : On peut vous les donner, les chiffres !

M. le Maire : Mme Le Néouannic dit que la vidéo-protection ne sert à rien, ce n'est pas du tout l'avis de la police et les chiffres que nous

avons et qui seront donnés au CLSPD montrent bien qu'il y a un impact fort sur les endroits où la vidéo est déployée.

La résidence universitaire ne sera pas un quartier étudiant dites-vous. Si ! La RUA sera un quartier étudiant, où il y aura au moins 50% d'étudiants dans la population. Il y aura plus d'étudiants, en proportion, dans le quartier Jean Zay qu'il y en a aujourd'hui dans le quartier Latin.

Sur Massy-Valenton, M. Feuillade qui suit de près l'opération nous dit qu'il vaut mieux que le projet ne se fasse pas. Je dirais comme Ségolène Royal, l'héroïne de M. Rivet, qu'il faut jouer gagnant-gagnant et tirer de ce projet le maximum de protections acoustiques.

M. RIVET : Arrêtez ! Qui est l'héroïne de M. Rivet ?

Mme LE NEOUANNIC : Rappel au règlement ! Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas dire et faire n'importe quoi ! Vous avez traité M. Rivet de menteur il y a un moment, vous ne pouvez pas dire n'importe quoi, vous n'êtes pas le fauteur de troubles de cette assemblée !

M. le Maire : Massy-Valenton : notre projet à nous est de mettre à profit le projet de RFF qui est un projet d'intérêt public, considéré comme tel par l'Etat, RFF, la SNCF et toutes les régions et obtenir de ceux qui le financent le plus possible d'avantages pour les riverains, c'est-à-dire une forte réduction du bruit. Aujourd'hui les riverains sont exposés à un nombre élevé de décibels, nous voulons faire baisser ce nombre de décibels. Vous, vous souhaitez qu'il n'y ait pas de projet du tout, nous, nous voulons que si le projet se fait, il se fasse avec une baisse sensible du nombre de décibels pour les riverains.

Pour le RER B, vous dites que le Val-de-Marne lui, se débrouille bien. Pas du tout ! Le Val-de-Marne, il est comme nous, il a adhéré à la même association de villes du RER B, on travaille ensemble et on a obtenu ensemble que le STIF mette en œuvre un schéma directeur de mise à niveau du RER B. Eux ont obtenu Orbival, nous, nous avons

obtenu une gare à Antonypole. Ce n'est pas grâce à l'intervention de Citoyens à Antony, et je n'ai pas trouvé trace d'ailleurs dans le document que l'on nous a fourni la gare d'Antonypole. C'est nous et nous seuls qui l'avons obtenue. Et grâce à cette gare d'Antonypole, une bonne partie des habitants du sud d'Antony pourra éviter de prendre le RER B. La ligne verte du Grand Paris, à laquelle s'opposent les Verts, M. Feuillade, fera baisser très fortement la fréquentation du RER B. Sur le C, il y a 300 voyageurs par jour à la gare d'Antony. Il ne faut pas répandre des mensonges comme ça, ça ne sert à rien. Au cours des trois dernières années ça ne vous a pas beaucoup servi. Vous devriez passer à une autre manière de procéder plus raisonnable.

(M. Feuillade demande la parole)

M. le Maire : Vous avez déjà parlé...

M. FEUILLADE : J'ai droit à deux interventions, vous enfreignez le règlement ! Mon groupe n'a pas pris la parole sur ce débat, je ne suis intervenu qu'une fois. Vous nous avez interpellés, nous pouvons répondre.

Vous voulez des éléments chiffrés ? Vous allez en avoir ! Ne vous inquiétez pas, aucun problème. Et j'espère que s'ils sont bien chiffrés, vous prendrez des amendements budgétaires. Vous avez dit que certaines idées étaient intéressantes, si elles ne sont pas onéreuses, je vous engage donc à les prendre.

M. le Maire : Et vous direz lesquelles on supprime.

M. FEUILLADE : Bien sûr, on fera équilibré. De toute façon c'est obligatoire qu'un budget soit équilibré.

Sur Massy-Valenton, c'est le chantage de RFF que je n'accepte pas. Ce n'est pas parce qu'ils font leur projet qu'il ne faut pas de mur antibruit. Je ne dis pas qu'il ne faut pas protéger les riverains aujourd'hui, je dis que le projet RFF n'a plus de sens.

On nous propose d'améliorer la ligne du RER C. Les propositions, nous, on les a faites, on a dit que sur la desserte, tant qu'il y aura la ligne verte, ça ne servira à rien. On dit que le projet est dangereux, vous dites qu'on n'a pas la même façon de nous opposer que vous, mais ce que l'on constate, c'est que vous avez changé de stratégie, et vous en avez bien le droit, vous dites que ce projet va se faire et maintenant le temps est venu d'avoir les meilleures protections. Nous, nous disons que dans ce temps de concertation qui n'est pas terminé, il n'est pas temps de dire cela. Mais maintenant je trouve un peu scandaleux le discours que tient RFF sur le passage à niveau parce qu'il faut résoudre ce problème, qu'il y ait leur projet ou pas. Quand on nous dit qu'on ne résoudra pas le problème s'il n'y a pas le projet Massy-Valenton, c'est scandaleux.

Sur le projet du Chemin d'Antony, on sait que c'est un vrai problème avec les lycéens, avec les nouveaux arrivants, on sait que cette gare est très peu sécurisée, et même si le projet RFF ne se fait pas, il faudra répondre aux questions sur le passage à niveau de la gare du Chemin d'Antony.

M. le Maire : Le débat a eu lieu, nous en prenons acte.

- 4 - Octroi de la garantie d'emprunt communale à Antony Habitat pour la réalisation de deux emprunts destinés à l'acquisition de 161 logements dans la résidence Champagne.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FIE : Nous approuvons cette garantie d'emprunt comme toutes celles concernant les offices qui permettent d'augmenter le parc de logements sociaux de la ville. Bien sûr cela ne participera pas à la construction de nouveaux logements mais cela augmentera la quantité de

logements à prix modérés et nous devons donc apporter notre soutien à l'action de l'office municipal.

Le reconventionnement de la résidence Champagne aura comme effet une progression rapide du taux de logements sociaux sur la ville qui en a bien besoin après avoir subi votre politique pendant 30 ans, car contrairement à l'autosatisfaction présente dans le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires, la réalité est moins brillante. S'il est vraisemblable que la ville dépasse les 20% de logements sociaux à fin 2013 ou 2014, en particulier avec ce reconventionnement de Champagne, cela ne se réalisera qu'après que notre commune ait été pendant au moins 13 ans une commune hors-la-loi suite à la destruction de 456 logements sociaux sans compensation immédiate.

De même la construction d'une résidence étudiante de 120 chambres ne remplacera pas les plusieurs centaines de logements étudiants détruits à la RUA.

Votre gestion du logement social a aggravé la situation de nombreuses familles, nous l'avons souvent dit mais il nous faut aujourd'hui le réaffirmer au moment où l'ensemble des associations intervenant dans ce secteur lance un nouvel appel d'urgence. Vous ne pouvez vous féliciter de retrouver sur la ville le taux de logements sociaux qui existait en 1999 plus de 10 ans après, alors que vous êtes le principal responsable de la pénurie actuelle. Pendant cette période, on a en effet beaucoup construit à Antony mais, le plus souvent, pas des types correspondant aux besoins du plus grand nombre. Globalement, pas assez de logements sociaux mais également pas assez de logements PLAI pour les gens les plus modestes touchés par la précarité d'une société de plus en plus inégalitaire. Moins de 10% de PLAI.

La réalité, c'est le départ de la commune des plus défavorisés. La population, même des nouveaux logements sociaux, est différente car les

loyers sont nettement supérieurs aux anciens. Ce minimum de 20% de logements sociaux que la commune devrait normalement atteindre l'année prochaine ou dans 2 ans, nous le savons tous, est de toute manière insuffisant pour répondre aux besoins de la région Ile-de-France. C'est 25% et même 30% vers lesquels il nous faut tendre rapidement comme le proposent toutes les associations intervenant dans ce domaine. Le chemin est encore long, très long. Vous n'allez finalement uniquement que rattraper les 2% que vous avez décidé de détruire depuis 1999 et cela est bien faible face aux enjeux sociaux. Nous devons au contraire être ambitieux et nous placer dorénavant dans l'objectif politique de la création de 1 million de logements complémentaires en France, logements sociaux dans les cinq prochaines années. Cela demande des terrains et des aides de l'Etat, mais également des soutiens des collectivités locales. Il faudra continuer à garantir les emprunts comme aujourd'hui, à préempter également, mais aussi aider les offices par des surcharges foncières conséquentes, des contraintes pour les promoteurs et différentes aides diverses en direction du logement social.

On ne peut se limiter à servir d'intermédiaire envers les offices comme c'est le cas aujourd'hui avec l'immeuble de la rue d'Arras. D'un côté, quelques centaines de milliers d'euros engagés les meilleures années par la commune face aux millions consacrés à l'enfouissement des réseaux. On a parlé de financement qu'on pouvait supprimer pour d'autres fonctions, nous sommes souvent intervenus sur les millions dépensés dans l'enfouissement des réseaux ou à la vidéosurveillance.

Donc vos priorités ne sont pas les nôtres. Elles sont bien loin de la recherche de l'intérêt général en refusant de mettre les moyens nécessaires ; en traînant durant des années pour compenser les

démolitions, vous aidez à transférer les charges vers d'autres communes qui, elles, choisissent la solidarité.

M. RUFAT : Sur cette délibération j'avais des remarques à faire qui reviennent à celles dites par Dominique Fié, donc je ne reviendrai pas longtemps là-dessus. Apporter la garantie de la ville sur des logements sociaux est pour nous une évidence, on soutiendra cette délibération tout en remarquant que ça ne crée pas de nouveaux logements. Ce sont des logements qui étaient déjà existants avant, ils ont été conventionnés puis déconventionnés, puis re-conventionnés, en tout cas on ne va pas arriver sur des logements neufs.

J'avais posé deux questions en commission : pour l'une d'entre elles sur l'estimation des domaines, j'avais eu une réponse, c'était plus faible que l'acquisition. Pour l'autre, je n'ai pas eu de réponse encore : quel était le montant total des emprunts contractés par la ville ?

M. le Maire : Le montant total des emprunts garantis par la ville est de 97 M€, avec ces 14 M€ là, dont 90 M€ pour Antony Habitat. Nous avons toute confiance dans la gestion de Antony Habitat et nous ne prenons aucun risque à garantir ces emprunts.

Mme PEGANG : Je vais prendre la parole parce que cette délibération est importante pour moi et vraiment, sans être le porte-parole des habitants de la résidence, je tiens à vous relater le sentiment et la façon dont elle est accueillie par les habitants du quartier : l'accueil a été très favorable, ils ont eu l'impression d'appartenir vraiment à la ville. En effet notre position excentrée de la ville donnait l'impression qu'on était un peu à part de la ville d'Antony, maintenant les habitants ont l'impression d'appartenir à une communauté, ce qu'ils n'avaient pas avant et ils ont l'espoir qu'étant gérés par Antony Habitat, il y aura une réactivité du gestionnaire par rapport à leurs problèmes dans les habitations. Ils ont espoir d'une amélioration dans leur cadre de vie, notamment pour avoir le

parc prévu pour les enfants et qui n'a jamais été fait. Il y a différents travaux qui permettraient d'avoir un meilleur cadre de vie qui n'ont pas été faits et ils ont l'impression que peut-être, on tiendra compte de leurs problèmes vis-à-vis des transports du Paladin, que les horaires seront améliorés. Ils ont l'impression que tout a toujours été fait pour qu'ils soient à part. Evidemment, il reste des interrogations par rapport aux loyers, comment sera géré le loyer, il y a toutes ces interrogations, mais ils se disent malgré tout : on sera dans du logement social et donc peut-être qu'on pourra participer aux activités de la ville d'Antony. Je voulais vous faire part de leur ressenti.

M. le Maire : Je voulais vous dire simplement que si Antony Habitat prochainement réalise une opération d'amélioration des jeux d'enfants, la ville participera au financement de votre demande.

Pour répondre à M. Fié qui est soucieux de l'investissement de la ville, j'apporte une précision : il y a un sentiment répandu que vous avez répercuté, selon lequel la ville manque de logements PLAI. Juridiquement, c'est vrai mais réellement c'est faux parce que Antony Habitat pratique des loyers extrêmement bas, à 4 € le mètre carré, donc très inférieurs au plafond du PLAI. Et les locataires de ces PLUS, ce sont des gens qui mériteraient d'être en PLAI ; Ils sont en PLUS mais ils payent un loyer PLAI et même très largement inférieur aux loyers normaux de PLAI.

M. FIE : Je veux bien pour les anciens loyers mais pour les nouvelles constructions de ces dernières années, il y a 4 ou 5 programmes PLAI sur 60, en tout cas il n'y en a jamais eu au-dessus de 10, c'est entre 5 et 7.

M. le Maire : Mais dans les anciens, il y a de vrais PLAI. Là ce sont plutôt des PLUS. Ne faites pas croire qu'il n'y a que des riches dans les logements sociaux sur la ville d'Antony, ce n'est pas vrai.

(Il est procédé à un vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 5 - Fixation des tarifs liés à la foire aux fromages et aux vins 3012.

(Rapporteur : M. Dova)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 6 - Complexe associatif multifonctions Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord : demande de subvention auprès du département des Hauts de Seine et de la Région Ile de France.

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Quel est le montant attendu ? Il y en a pour 8,7 M€ HT, quel est le montant que l'on peut attendre ?

Il s'agit de la petite salle qui fait 200 places ?

Mme LEON :300.

M. RIVET : Et qui a quel but ?

Mme LEON : De recevoir des concerts, des chorales.

M. RIVET : Pour faire de la musique ?

Mme LEON : Pas seulement, c'est une salle multifonctions.

M. RIVET : Ce seront deux salles qui auront les mêmes vocations ?
Si vous dites que la grande salle peut aussi héberger des concerts, pourquoi ne demande-t-on pas une subvention ?

Mme LEON : La grande salle est plutôt une salle de séminaires ou de congrès. L'équipement sera moins important que dans la salle club. La technicité sera moins pointue.

M. le Maire : Pour le montant, c'est environ 800 000 € au total.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

- **7 - Quartier du Noyer Doré : Mise en œuvre de la convention régionale de renouvellement urbain – Demande de subvention au titre des travaux 2012 – 2013 pour la construction d'une salle polyvalente rue du Mont Blanc.**

(Rapporteur : M. Sénant)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Combien reste-t-il à payer pour l'ANRU ? En 2012, la ville doit payer encore combien pour le réaménagement au titre de l'ANRU du quartier du Noyer Doré ?

M. le Maire : Il reste des rues à terminer, je n'ai pas le chiffre en tête. Il y a la salle qui coûtera 2,5 M€ HT. Pour les rues, ce doit être autour de 2 ou 3 M€, donc au total on doit être à 5 M€.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- **8 - Cession à Antony Habitat d'un bien cadastré BC 94 situé 16 rue d'Arras à Antony.**

(Rapporteur : M. Legrand)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Un commentaire : cette délibération traduit une de nos propositions qui est de faire jouer la préemption de la ville pour acquérir des logements et des immeubles pour les faire en logements sociaux,

donc nous soutiendrons évidemment cette délibération. Elle permet notamment, et c'est une de nos idées, d'améliorer la diffusion du logement social et de favoriser la mixité sur l'ensemble de la ville.

Et puisqu'on a débattu tout à l'heure du tarif de la location au mètre carré, savez-vous déjà quel sera le loyer ?

M. LEGRAND : Ce seront des logements en PLS à 7 ou 8 € le mètre carré.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

PERSONNEL

- 9 - Modification du tableau des effectifs

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 10 - Adoption de deux conventions à passer avec la ville de Verrières le Buisson pour la mise à disposition temporaire de personnels du cinéma au profit de la ville de Verrières le Buisson.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Nous sommes partagés sur cette délibération car évidemment, c'est bien de permettre à ces agents qui ont perdu leur cœur de métier d'exercer leur métier, donc nous voterons pour, mais on aurait tellement aimé qu'ils exercent leur métier à Antony durant les travaux !

Et à cette occasion, puisque visiblement sur cette question il n'y a que vous qui avez le droit de parler, quand on pose une question en

commission culturelle ou même en commission urbanisme, on n'a plus de réponse sur la probabilité d'un cinéma provisoire, pouvez-vous nous dire quelle est la perspective ? Est-ce qu'en termes de calendrier et en termes de faisabilité, vous avez une réponse sur la possibilité d'un cinéma provisoire à Antony ?

M. le Maire : Vous avez déjà posé la question en commission des finances, M. Rivet aussi d'ailleurs, et la réponse que j'ai faite à chaque fois était la suivante : nous avons lancé un marché, pour louer pendant un an et demi un équipement permettant d'assurer un cinéma provisoire. Si le prix n'est pas excessif, s'il correspond en gros à l'évaluation qui a été faite par le cabinet qu'on a missionné sur le sujet, il y aura un cinéma provisoire. Mais nous n'aurons la réponse au marché que début mars, c'est quand on aura dépouillé les offres qu'on pourra vraiment répondre à votre question. On veut bien un cinéma provisoire mais on ne veut pas que ce soit hors de prix.

M. FEUILLADE : Si la réponse est positive, pouvez-vous nous redire le coût ? 400 000 € sur 18 mois, c'est ça ?

M. le Maire : 300 000 €

M. FEUILLADE : Et dans ce cas, quand ce cinéma provisoire pourrait-il être installé ?

M. le Maire : Si les services travaillent bien et sans perdre de temps, ce serait fin mai. Mais le coût pour la ville ne devra pas dépasser 150 000€ par an pendant deux ans, 2012 et 2013. Cela fait cher la séance ! C'est pour cela qu'on ne peut pas accepter n'importe quoi, d'ailleurs si on le faisait, la Chambre Régionale des Comptes nous le dirait. Si la place de cinéma coûte à la ville 15 €, ça va poser problème.

Mme COLMEZ : Si le cinéma provisoire est installé fin mai, on récupère nos projectionnistes ?

Mme ROLLAND : Oui, la convention est pour trois mois.

Mme COLMEZ : Et si par malheur on ne fait rien, ce personnel serait mis à disposition jusqu'au nouveau cinéma ?

M. le Maire : Oui.

Mme COLMEZ : Et le reste de l'équipe ?

M. le Maire : Il y en a un qui travaille déjà au centre sportif Tabarly, un autre au CCAS ; et d'autres se forment à la projection.

Mme ROLLAND : Il y a aussi toutes les animations pour les scolaires qui continuent, le cinéma dans les collèges et les lycées, les séances sont toujours animées par l'équipe du Sélect.

Et concernant les écoles primaires, des animations sont très régulièrement données dans l'ensemble des écoles, avec projections et débats, et l'équipe du Select propose aussi un certain nombre de choses ponctuellement en fonction de ce qui est autorisé dans les projections publiques, avec des documentaires, des dessins animés pour les enfants, pour Mardi Gras par exemple ; l'équipe du Select continue à travailler au maximum en fonction de son cœur de métier.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

EDUCATION

- **11 - Fixation du forfait annuel versé aux institutions d'enseignement privé sous contrat d'association pour chaque élève domicilié à Antony.**

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

M. FEUILLADE : Je ne comprends pas pourquoi on re-soumet au vote du conseil municipal un forfait, même un forfait qui est indexé ? Les taux d'effort sur les tarifs, on ne les revoit pas au conseil municipal ;

pourquoi quelque chose qui est indexé doit repasser au conseil ? Quel est l'intérêt ?

Deuxième question : peut-on avoir la répartition – peut-être pas ce soir- entre élèves en écoles primaires et élèves en écoles maternelles pour ces écoles ?

M. LE BOURHIS : A Ste-Marie, on doit avoir 150 élèves en maternelle, 331 en élémentaire. A l'école nouvelle : 14 en maternelle, 24 en élémentaire. Et Ozar Hatorah : 10 en maternelle, 15 en élémentaire.

M. le Maire : Vous demandiez si c'était intelligent de passer cette délibération au conseil, il est possible que ce ne soit pas utile de le faire, on tiendra compte de votre proposition de ne plus la voter.

M. FEUILLADE : On ne prendra pas part au vote.

M. RIVET : Sur le plan légal, il y a une partie obligatoire qui est versée aux écoles primaires, et il y a une partie qui n'est absolument pas obligatoire d'après la loi qui est celle versée aux écoles maternelles. J'approuve ce que propose Fabien Feuillade : pour ce qui est de reconduire tous les ans la subvention aux écoles primaires, c'est obligatoire, pour les écoles maternelles, il faut voir si le conseil a à statuer sur ce sujet. Je pense qu'il faut séparer les deux.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions, 3 Ne Prennent pas Part au Vote.)

- **12 - Attribution de subventions aux écoles dans le cadre de la bourse aux projets pour l'année 2012.**

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Pourquoi l'école du Noyer Doré est-elle absente ?

M. Le BOURHIS : C'est le choix de l'équipe. Chaque école propose un ou deux projets et certaines ne participent pas. Cette année, il y a eu

une participation importante avec 27 projets, l'année dernière nous en avons 21, l'année précédente également. L'année d'avant, il n'y avait eu que 14 projets, cela varie chaque année.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

AFFAIRES DIVERSES

- **13 - Adoption de deux marchés négociés sans mise en concurrence relatifs à la fourniture, la maintenance et l'assistance des logiciels des médiathèques municipales et du Bibliobus à passer avec :**

. La société GFI – PROGICIELS

. La société ARCHIMED

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

- **14 - Adoption d'un marché négocié sans mise en concurrence relatif à la maintenance et à l'assistance du progiciel de la gestion financière de la ville à passer avec la société Berger-Levrault.**

(Rapporteur : M. Aubineau)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- **15 - Adoption d'un contrat de transaction pour la maintenance du réseau Wifi de la ville à passer avec la société Météor Network.**

(Rapporteur : M. Aubineau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Ce n'est pas uniquement de la maintenance ?

M. AUBINEAU : Le plus gros, ce sont les nouveaux équipements, mais si, c'est de la maintenance.

M. le Maire : Oui mais le contrat n'avait pas été prolongé, donc il faut indemniser. Et on repart pour 2012.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 16 - Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil général des Hauts de Seine pour l'organisation de l'édition 2012 de la Foire aux Fromages et aux Vins.

(Rapporteur : M. Dova)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 17 - Dénomination de deux voies situées dans le quartier des Bas Graviers/Crocheteurs.

(Rapporteur : M. Sénant)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées par 39 voix pour et 6 abstentions.)

M. ADDA-HALIMI : Je voudrais remercier les membres du conseil qui ont voté pour cette délibération, c'est un bel hommage rendu au travail effectué par les équipes et les agents d'Antony qui travaillent toute l'année à Samoëns et qui offrent aux petits Antoniens beaucoup de satisfaction et beaucoup de joie pendant ces vacances, merci !

- 18 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles – Modificatif.

(Rapporteur : M. Sénant)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Madame Rosa Vlastos est désignée par 36 voix pour et 9 Ne Prennent pas Part au Vote.)

Questions écrites de Mme Charrier pour Union pour Antony.

Question 1 : En ce début d'année 2012, les habitants du quartier Pajeaud sont vivement préoccupés par deux points qui vont modifier sensiblement leur vie quotidienne et sur lesquels ils souhaiteraient avoir des informations plus précises de votre part.

Le premier point concerne les conséquences de l'échangeur Ouest de l'A 86 à Châtenay-Malabry dont le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2012.

Une étude du flux, faite par Verrières en 1995, annonçait un risque d'augmentation de la circulation de l'ordre de 15%, c'est-à-dire trois fois plus que l'impact alors prévu pour l'échangeur Est.

Pour Antony, l'ouverture de cet échangeur risque d'intensifier la circulation sur le quartier Pajeaud (véhicules en provenance ou à destination de Massy et de Verrières, véhicules Antoniens devant utiliser ce nouveau tracé aux heures de pointe). La circulation est déjà difficile rue Adolphe Pajeaud et la traversée dangereuse au niveau du carrefour d'Anne Frank, lieu d'une forte présence de scolaires.

Monsieur le Maire, une étude sur les incidences quantifiées a-t-elle été faite et dans ce cas, où peut-on la consulter ? Ne serait-il pas nécessaire de réfléchir et d'anticiper afin d'envisager des solutions à des nuisances importantes ?

Réponse de M. le Maire

Comme vous le savez, la ville d'Antony est traversée par des flux de circulation en provenance de l'Essonne, qui cherchent à gagner l'autoroute A 86, et qui n'ont d'autre solution, aujourd'hui, que de passer par la Croix de Berny. Ces flux d'automobiles intensifient fortement la circulation et créent d'importants embouteillages aux heures de pointe sur la RD 920, mais aussi sur les voies communales menant du sud vers le centre ville, et sur l'avenue Léon Blum.

La réalisation du demi-échangeur ouest aura pour effet de réduire sensiblement ces flux, et donc l'intensité du trafic en centre ville. C'est pourquoi la ville d'Antony attend la réalisation de ce projet depuis longtemps. La circulation en provenance de Massy et de Verrières, qui arrivera donc par l'entrée de Pajeaud, empruntera à l'avenir la voie Georges Pompidou située sur Verrières pour rejoindre l'échangeur de Châtenay-Malabry.

S'agissant de la rue Pajeaud, je ne vois pas en quoi l'ouverture du demi-échangeur ouest serait de nature à intensifier la circulation sur cet axe. Les véhicules venant de Verrières et de Massy peuvent, à l'entrée d'Antony, au rond-point, prendre à gauche la rue du Pont de Pierre qui mène directement, sans un feu rouge, à la voie Pompidou, au niveau du stade Georges Suant. Il serait surprenant que les automobilistes de l'Essonne choisissent d'emprunter la rue Pajeaud où il y a six feux rouges et un rond-point, plutôt que de prendre une voie libérée. La rue Pajeaud est devenue vraiment dissuasive pour les automobilistes qui sont un peu au courant.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour les automobilistes qui rejoignent la Croix de Berny via l'avenue Jean Monnet et la RD 920.

Je ne suis donc pas inquiet pour la rue Pajeaud, bien au contraire : logiquement, le demi-échangeur devrait y réduire la circulation de transit.

M. DOVA : Oui mais comme la ville de Verrières est dans la même intercommunalité que nous, il y a quand même une corrélation à surveiller de près, il y aura peut-être quand même des endroits où les piétons et les cyclistes auront tendance à passer, et donc il faudra peut-être augmenter un peu la sécurité. Si c'est l'intercommunalité qui demande au Département, je pense que ça ne posera pas de problèmes.

M. FEUILLADE : Quand même, les gens qui habitent dans le quartier Paul Bert, plutôt que d'aller à la Croix de Berny, vont aller à Georges Suant. Pour les gens qui viennent de Massy, je suis d'accord, mais pour ceux qui traversent le Grand Ensemble et Pajeaud, il va y avoir des flux.

Et moi qui habite à Paul Bert, si demain je vais à Versailles, je n'irai plus à la Croix de Berny le matin mais il y aura quand même des flux de voitures pour les gens qui sont plus centrés à Antony et qui iront à Georges Suant. Je ne dis pas que ce sera fou mais il faut y réfléchir.

M. DOVA : Une des premières volontés exprimées quand on avait décidé de créer aux frais du conseil général cet échangeur, c'était pour soulager la circulation dans le quartier Pajeaud pour Antony.

Question 2 :

Le second point concerne les projets de construction sur le terrain de l'IUFM. Les élus de la majorité ont reçu les responsables de l'association du quartier qui ont appris le nombre de logements et les services publics envisagés.

Les habitants du quartier craignent les nuisances que peuvent provoquer la construction elle-même et la densification qui va en résulter.

Attachés à leur quartier, ils souhaiteraient être associés aux réflexions avant que des décisions irrévocables ne soient prises.

Ne serait-il pas nécessaire qu'une réunion publique ait lieu dans un délai rapproché ?

Monsieur le Maire, pensez-vous donner suite à cette demande, et si oui, sous quelle forme, avec quelle procédure ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Notre projet sur le site de l'ancien IUFM, c'est, vous le savez, de construire des logements. Il est prévu, compte tenu des règles du PLU à cet endroit, 400 logements dont 20% de logements sociaux, avec une crèche au rez-de-chaussée, et, à la place de l'actuel COSOM, une piscine avec une fosse de plongée. Tout cela, je vous l'avais déjà indiqué le 10 mars dernier lorsque nous avons délibéré sur l'achat du terrain.

Le projet de piscine est actuellement en phase de programmation à la communauté d'agglomération. En ce qui concerne les logements, cinq équipes associant des architectes, des paysagistes, des bureaux d'études et des promoteurs sont actuellement en compétition, le choix devant s'opérer en juin prochain.

Outre l'application des règles du PLU qui fixent à cet endroit un COS de 1 et une hauteur maximale de 15 mètres, le cahier des charges de la consultation a prévu de strictes obligations pour favoriser l'intégration dans le quartier des futurs immeubles : une adaptation des hauteurs au voisinage avec épannelage à l'approche des pavillons, des normes environnementales ambitieuses (plus que la moyenne), un stationnement pour l'essentiel en sous-sol.

Comme je l'ai indiqué aux habitants du quartier Pajeaud que j'ai rencontrés il y a deux mois, nous envisageons de leur présenter courant

mais les conditions dans lesquelles devrait se faire ce projet, en particulier le cahier des charges.

Une seconde réunion sera organisée après le choix de l'attributaire pour examiner, de manière plus précise, le projet retenu et y prévoir, le cas échéant, des adaptations.

Il est clair que, comme cela a été le cas à la Croix de Berny récemment, ce projet ne devra pas dégrader le cadre de vie des habitants du quartier et qu'il contribuera au contraire à son agrément.

- Questions orales

M. RIVET : Le chef de l'Etat a annoncé fin janvier 2012 qu'il allait faire augmenter de 30% la constructibilité des terrains par une majoration du COS ; le Premier ministre a dit quelques jours après que le décret paraîtrait en février, cette mesure s'appliquera à toutes les communes, là où c'est possible, sauf si le conseil municipal en délibère autrement.

Monsieur le Maire, avez-vous déjà une opinion à ce sujet ? Est-ce que vous attendez que ça paraisse pour mettre cette question à l'ordre du jour du conseil, ou est-ce que vous laissez faire les choses, ce qui permettra un COS augmenté sur toute la ville ?

M. le Maire : Je suis personnellement très réservé sur la densification. Nous avons voté contre le SDRIF à cause justement de ce risque de densification, on a accepté des clauses d'augmentation de COS pour des raisons environnementales, et seulement pour cela, sinon nous ne sommes pas du tout dans l'esprit d'accepter une réglementation générale qui permettrait de construire avec un COS de 0,9 en zone pavillonnaire par exemple car ce serait la fin de la zone pavillonnaire.

M. RIVET : Donc si jamais ce décret paraît, vous proposez au conseil de ne pas adopter cette mesure ?

M. le Maire : Absolument.

M. RIVET : Je pose une deuxième question que je vous avais envoyée mais je n'ai pas eu de réponse à mes courriers : au sujet des logements d'urgence. Lorsque le plan local d'habitat a été présenté en décembre, il y a eu au dernier moment une modification du nombre de logements d'urgence à Antony, ils sont montés à 328 d'un seul coup, la loi MOLLE décrit les types d'hébergement d'urgence qui peuvent être pris en compte dans le décompte, il faut un logement d'urgence pour 1000 habitants, cela fait 60 logements d'urgence sur Antony ; vous en avez décompté 328 dont 98 places d'hébergement financées par le conseil général, et 108 en centres maternels. Les autres places répertoriées dans ce document que vous avez présenté à la CAHB sont 7 logements d'urgence au Secours Catholique, des places à Saint-Raphaël, des logements au titre de l'ANAH, du logement solidaire, etc.

En revanche, les 98 places financées par le conseil général et les 108 places en centres maternels, je ne sais pas où elles sont.

M. le Maire : On vous répondra.

M. RIVET : J'ai posé la question à la DRIHL qui n'a pas produit ces chiffres.

M. le Maire : C'est une lettre des services préfectoraux qui a servi de base.

M. RIVET : Merci si vous pouvez répondre à ma question et me fournir les chiffres.

M. le Maire : Il y a beaucoup de places à St Raphaël, ainsi qu'au foyer des jeunes mères célibataires et d'autres associations : la ville d'Antony a beaucoup de logements d'insertion, et pas seulement les logements solidaires achetés par la ville.

M. OLLIVRY : On vous donnera les chiffres et les emplacements. A St-Raphaël, par exemple, il y a les hébergements à St-Raphaël et ceux qui sont gérés par St Raphaël mais qui sont ailleurs, il y en a environ une trentaine. Il y a aussi les hébergements thérapeutiques. Il y a le foyer Soleil. Tout est répertorié, ça a été communiqué à la préfecture qui les a avalisés.

M. RIVET : Ma troisième question concerne le service civique qui est évoqué dans le plan de développement durable ; j'ai lu que deux jeunes ont rejoint le service civique, où en est-on ? Y a-t-il que ces deux jeunes ? Et quels sont les résultats de la première prospection ? Combien sont en cours et pour quelles missions ?

Un des objectifs premiers du service civique est la mixité sociale, des gens d'origines différentes qui se rejoignent sur un projet ou une mission commune, comment mettez-vous cela en place ?

Et comment est assuré l'accompagnement des volontaires dans leur réflexion sur le projet de la ville ? C'est un élément très important du service civique.

M. MOHAMMEDI : Ce ne sont pas deux mais quatre jeunes qui ont été recrutés pour le service civique : deux pour des missions sports et deux sur les missions du CCAS sur le portage des repas aux personnes âgées. Nous travaillons avec les services sur d'autres missions, des fiches missions sont en train d'être réalisées.

On a reçu pas loin d'une dizaine de candidats, pour la plupart d'Antony, nous sommes confiants, notre objectif se réalise.

M. RIVET : Sur la mixité sociale et l'aide aux jeunes ?

M. MOHAMMEDI : Nous avons fait une campagne de promotion du service civique sur la ville et nous recevons les candidats qui veulent bien venir, nous n'interdisons aucun profil. Nous veillons à ce que des profils différents puissent faire leur service civique.

M. RIVET : Est-ce que cet appel à candidatures a reçu des réponses de la part de tous les quartiers de la ville ?

M. MOHAMMEDI : Oui.

M. RIVET : Et pour accompagner ces jeunes dans leur réflexion sur les projets d'avenir, avez-vous un référent qui s'en occupe ?

M. MOHAMMEDI : Oui, dans les services. Un tuteur est nommé dans chaque service.

Mme BUZELIN : Allée des Morteaux, suite à la construction d'un terrain par Bouygues, des riverains ont fait expertiser le terrain, il y aurait des problèmes de pollution avec notamment du mercure, du plomb, etc, et il est préconisé de retirer au minimum 2500 tonnes...

Mme COTTENCEAU : 1300 mètres cube.

Mme BUZELIN : Le service devait contacter la préfecture, est-ce que ça a été fait ?

Mme COTTENCEAU : Nous sommes maintenant en contact direct avec Bouygues et nous suivons cela de près. Il est prévu d'évacuer ces 1300 mètres cube. Il y a un ordre des actions que je ne maîtrise pas, faut-il d'abord stabiliser le sous-sol ou retirer la terre en premier, je ne sais pas, c'est un problème de gypse. Et le béton est enfoui en sous-sol pour remplacer le gypse.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

Je vous remercie.

(La séance est levée à 23h30.)